



SITOM des Vallées
du Mont-Blanc

Rapport d'activités 2016

SITOM des Vallées du Mont-Blanc - 1159, rue de La Centrale - 74 190 PASSY
www.sitomvalleesmontblanc.fr
Tel : 04.50.78.10.48
Mail : contact@sitom.fr

I COMPETENCES ET ORGANISATION DU SERVICE

| | |
|---------------------------------|------------|
| 1. <u>PRESENTATION DU SITOM</u> | <u>P 2</u> |
| 2. <u>ORGANISATION DU SITOM</u> | <u>P 5</u> |

II REDUCTION ET DETOURNEMENT DES DECHETS

| | |
|---|-------------|
| 1. <u>OBJECTIF DE REDUCTION</u> | <u>P 6</u> |
| 2. <u>ECO-EXEMPLARITE</u> | <u>P 6</u> |
| 3. <u>COMPOSTAGE</u> | <u>P 8</u> |
| 4. <u>LES TEXTILES</u> | <u>P 15</u> |
| 5. <u>LES STOP PUB</u> | <u>P 16</u> |
| 6. <u>LES DEEE</u> | <u>P 17</u> |
| 7. <u>LES VERRES REUTILISABLES « ECO-VERRES »</u> | <u>P 18</u> |
| 8. <u>COLLECTES SPECIFIQUES</u> | <u>P 19</u> |
| 9. <u>TONNAGES EVITES EN 2016</u> | <u>P 21</u> |

III ASPECT TECHNIQUES – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

| | |
|---|-------------|
| 1. <u>LE VERRE</u> | <u>P 23</u> |
| 2. <u>LES RECYCLABLES</u> | <u>P 26</u> |
| 3. <u>LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</u> | <u>P 31</u> |
| 4. <u>LA DECHETTERIE DE PASSY</u> | <u>P 38</u> |
| 5. <u>LA DECHARGE DE LA FRASSE</u> | <u>P 39</u> |

IV INDICATEURS FINANCIERS – DEPENSES ET FINANCEMENT DU SITOM

| | |
|---|-------------|
| 1. <u>LES DECHETS COMPOSTABLES</u> | <u>P 40</u> |
| 2. <u>LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE</u> | <u>P 40</u> |
| 3. <u>L'USINE D'INCINERATION DE PASSY</u> | <u>P 41</u> |
| 4. <u>LA DECHETTERIE DE PASSY</u> | <u>P 41</u> |
| 5. <u>LA DECHARGE DE LA FRASSE</u> | <u>P 42</u> |
| 6. <u>LES DEPENSES TRANSVERSALES</u> | <u>P 42</u> |
| 7. <u>BILAN FINANCIER DE FONCTIONNEMENT</u> | <u>P 42</u> |
| 8. <u>INDICATEURS FINANCIERS</u> | <u>P 43</u> |

V COMMUNICATION

| | |
|--------------------------------|-------------|
| 1. <u>CONTEXTE</u> | <u>P 44</u> |
| 2. <u>COMMUNICATION ECRITE</u> | <u>P 45</u> |
| 3. <u>COMMUNICATION ORALE</u> | <u>P 51</u> |

I COMPETENCES ET ORGANISATION DU SERVICE

1. PRESENTATION DU SITOM

1.1. HISTORIQUE DU SITOM



Avant 1974

Avant 1970, chaque commune gérait ses déchets ménagers et ses encombrants. Le plus souvent, ils étaient stockés dans des décharges non contrôlées.

En 1969, le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve à 11 communes est créé. Il deviendra le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à 20 communes, en 1991.



1974

En 1974, le SITOM se dote d'un broyeur pour diminuer le volume des ordures ménagères. Les déchets broyés sont déposés puis enfouis à la décharge de la Frasse (Passy-Chedde).

En 1993, les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent. Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

En 1994, pour éviter les dépôts sauvages encore existants, le réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants, se met en place.

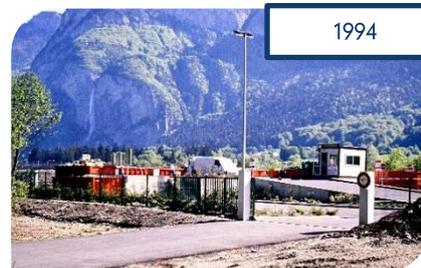


1993-1995

En 2000, la réhabilitation de la décharge de la Frasse commence, elle se terminera en 2006. Elle a accueilli environ 320 000 tonnes de déchets en 21 années (de 1974 à 1995).

Ce site nécessite, et nécessitera toujours, un entretien et le traitement des effluents liquides à la station d'épuration de Passy. Il est surveillé par les services de l'Etat.

De 2001 à 2003, le tri des déchets ménagers recyclables est progressivement mis en place sur les 20 communes.



1994

Pour respecter le Grenelle de l'environnement, le SITOM s'engage dans une démarche de réduction des déchets. L'opération de compostage individuel et collectif débute en 2009. L'éco-exemplarité des collectivités est lancée en 2012.

En 2014, le nouveau bâtiment de transfert des Recyclables et la nouvelle plateforme de transfert du Verre sont mis en service.

Fin 2015, des travaux sont réalisés à la décharge de la Frasse pour remettre en état la couverture sommitale et améliorer les réseaux d'évacuations des eaux de pluviales et des lixiviats.

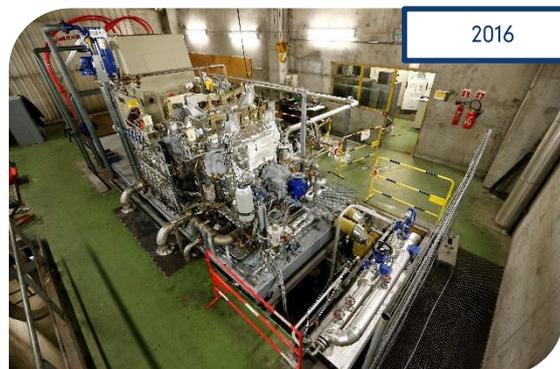


2000

En 2016, Le Groupe Turbo Alternateur (GTA), produisant l'électricité à partir de la chaleur dégagée par les déchets, est remplacé par un GTA plus performant.



2014



2016

1.2. TERRITOIRE ET POPULATION

CARTE GENERALE DU TERRITOIRE DU SITOM



Quelques chiffres :

- ⇒ Sur 2 départements
- ⇒ 3 Communautés de Communes
- ⇒ 20 communes
- ⇒ 751,5 Km²
- ⇒ 62 541 habitants

REPARTITION DES HABITANTS

Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc s'étend sur 751,5 km², à cheval sur les départements de la Haute-Savoie (74) et de la Savoie (73).

Un recensement INSEE a eu lieu en 2016, il dénombre un total de 62 541 habitants sur le territoire du SITOM (dont 4.5% vivent en Savoie). Ce nombre d'habitants varie selon les périodes de l'année et peut atteindre 200 000 personnes durant la saison touristique.

La population DGF est estimée à 103 000 habitants. Ce chiffre est calculé sur la base de la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L.2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est représentatif de la population moyenne présente sur le territoire en intégrant l'impact touristique.

La densité moyenne de ce territoire est de 83,2 habitants au km². Elle est assez faible et comprise entre 9,4 habitants / km² pour Vallorcine et 274,5 habitants / km² pour Domancy.

Le territoire du SITOM est très hétérogène puisque sa commune la moins peuplée (Cohennoz) compte en population DGF, 749 habitants alors que la plus peuplée (Sallanches) compte 17 600 habitants. De plus, l'impact touristique est très variable d'une commune à l'autre; certaines voient leur population quadrupler durant la saison alors que pour d'autres, cet impact est presque inexistant.

| | Communes | Population 2016 | Population DGF |
|---------------|---------------------------|-----------------|----------------|
| CC VCMB | Chamonix | 9 295 | 18 518 |
| | Les Houches | 3 026 | 5 624 |
| | Servoz | 992 | 1 244 |
| | Vallorcine | 418 | 684 |
| | | 13 731 | 26 070 |
| CC PMB | Combloux | 2 177 | 4 414 |
| | Cordon | 1 017 | 1 735 |
| | Demi-Quartier | 985 | 2 201 |
| | Domancy | 2 031 | 2 119 |
| | Les Contamines Montjoie | 1 242 | 4 055 |
| | Megève | 3 488 | 10 823 |
| | Passy | 11 393 | 11 825 |
| | Praz sur Arly | 1 347 | 3 471 |
| | Saint Gervais les Bains | 5 697 | 11 314 |
| Sallanches | 16 608 | 17 600 | |
| | 45 985 | 69 557 | |
| CC Val d'Arly | Cohennoz | 163 | 749 |
| | Crest Voland | 406 | 1 185 |
| | Flumet | 833 | 1 476 |
| | La Giettaz | 444 | 1 013 |
| | Notre dame de Bellecombe | 511 | 2 113 |
| | Saint Nicolas la Chapelle | 468 | 777 |
| | 2 825 | 7 313 | |
| | Total SITOM | 62 541 | 102 940 |

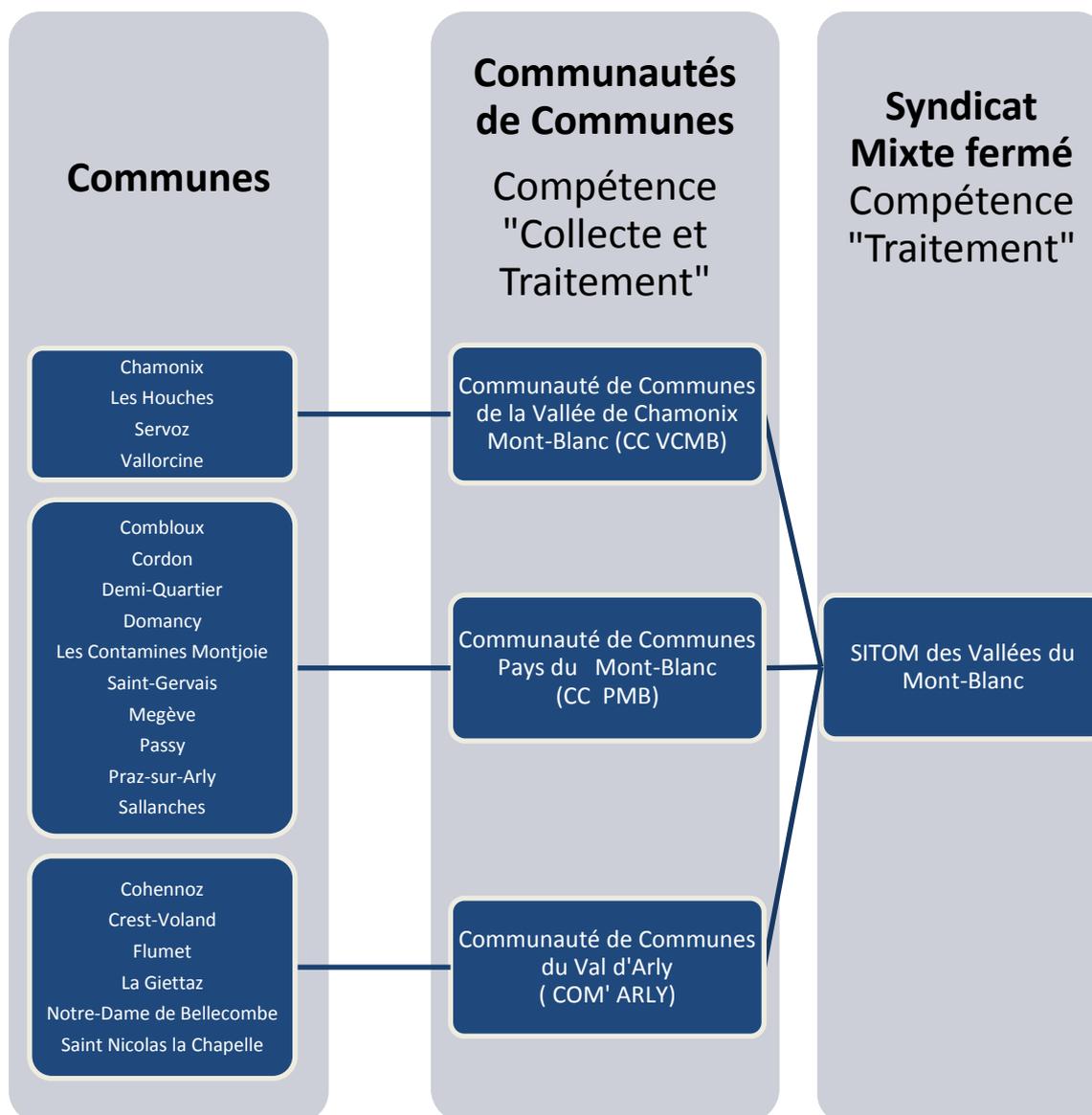
1.3. COMPETENCES

La compétence attribuée au SITOM par ses collectivités adhérentes est le traitement des déchets ménagers, par recyclage (pour le Verre et les Recyclables) ou par incinération avec valorisation énergétique (pour les Ordures Ménagères).

La collecte du Verre est assurée par le SITOM, par le biais d'un prestataire.

La collecte des Recyclables et des Ordures Ménagères est assurée par chacune des collectivités adhérentes.

Le SITOM assure également la communication sur la prévention et la gestion des déchets.



2. ORGANISATION DU SITOM

2.1. REPRESENTANTS DU SITOM

Le SITOM est soumis au suffrage indirect.

Ses représentants sont élus parmi les conseillers municipaux ou communautaires.

⇒ 8 délégués pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc



⇒ 12 délégués pour la Communauté de Communes du Val d'Arly



⇒ 21 délégués pour la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc



Ainsi 41 délégués titulaires représentent la collectivité, auxquels s'ajoutent le même nombre de suppléants.

Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.

A l'automne 2016, les délégués de Domancy, Madame L. TRAPPIER et Monsieur P. FERRARI ont été remplacés par Monsieur S.REVENAZ et Monsieur JP.TILLIER.

2.2. PERSONNEL DU SITOM

Une directrice : Tanya SINCERETTI

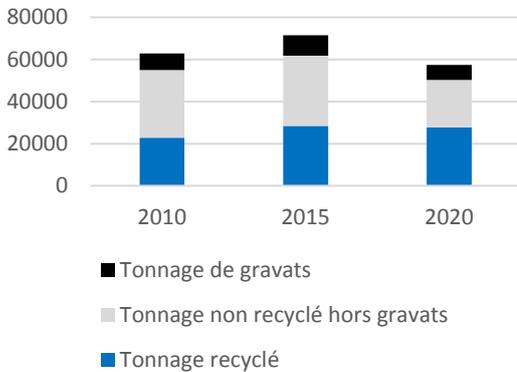
Une secrétaire - comptable : Valérie ERBA

Cinq animateurs : Magali BOTTOLLIER, Stéphanie LIEZE, Béranger BERTIN, François LARIVIERE et depuis le 1^{er} avril 2016, Valérie ROBIN a rejoint l'équipe du SITOM.

II REDUCTION ET DETOURNEMENT DES DECHETS

1. OBJECTIF DE REDUCTION

Objectifs de réduction et de recyclage en 2020 sur le territoire du SITOM (tonnes)



- Objectifs 2020 pour le SITOM par rapport à 2015 :**
- Augmenter les tonnes recyclées de 750 tonnes
 - Réduire les tonnes collectées de 14 100 tonnes

Suite à la loi Grenelle 1 du 3 août 2009, la loi de transition énergétique adoptée le 17/08/2015 fixe entre autres, les nouveaux objectifs de réduction et de recyclage des déchets ménagers et assimilés (DMA):

⇒ Réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA= Verre + Recyclables + OM + Déchèteries) en kg/hab entre 2010 et 2020.

Sur le territoire du SITOM, cela implique de réduire les DMA à 57 300 tonnes en 2020. Il est donc nécessaire de réduire de 14 100 tonnes par rapport à 2015.

Pour définir et mener les actions nécessaires, et suite au décret n°2015-662 du 10/06/2015, les collectivités compétentes en matière de collecte doivent élaborer un "Programme Local de Prévention des déchets menagers et assimilés (PLP)".

Chaque Communauté de Communes (CC) doit donc élaborer son PLP, la démarche étant concertée entre les 3 CC au sein d'une Commission animée par le SITOM.

2. ECO-EXEMPLARITE

2.1. DEROULEMENT GENERAL

Le Conseil Général 74 a lancé un appel à projets en automne 2011, et a retenu celui du SITOM : l'éco-exemplarité du SITOM et de ses collectivités adhérentes (20 communes, 3 CC).

Ce projet s'articule en 3 phases dont le planning recalé est:

- 2012 – 2014 : mise en place de l'éco-exemplarité au sein des services administratifs.
- 2015 – 2016 : l'éco-exemplarité dans les services techniques.
- 2016 – 2017 : étendue de l'éco-exemplarité à tous les autres services et bâtiments communaux (école, ADMR, centre de loisirs, bibliothèque, ...) et intercommunaux.

2.2. MISE EN ŒUVRE DE L'ECO-EXEMPLARITE



Lettre d'information dédiée aux agents communaux et intercommunaux

La démarche d'éco exemplarité, engagée en 2012 sur le territoire du SITOM s'est poursuivie en 2016 avec différentes actions.

La création d'une lettre dédiée aux agents communaux et intercommunaux découle de la **phase 1**, concernant les services administratifs.

Elle a pour but de pérenniser le lien avec les agents et de pouvoir continuer à les informer. D'un format A4 recto-verso, elle est rédigée et imprimée par le SITOM et remise semestriellement aux 2300 agents dans l'enveloppe contenant leur fiche de paye, excepté pour la commune de Sallanches qui a préféré un envoi dématérialisé pour limiter l'utilisation de papier. En revanche ce mode de distribution, par envoi électronique, doit être amélioré pour les nombreux agents qui ne possèdent pas d'adresse courriel professionnelle.

La première édition a vu le jour en septembre. Elle s'intitulait : Trier Mieux / Trier Plus.

En parallèle à ce nouveau moyen de communication, la lettre mensuelle pour le personnel communal de Chamonix et de la CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, a continué à publier régulièrement un article émanant du SITOM. Les thèmes abordés étaient l'autocollant STOP PUB en janvier, les ventes de composteurs et le paillage en mai, les erreurs de tri dans les recyclables en juin, la collecte des textiles en octobre, celle des stylos et instruments d'écriture en novembre et le gaspillage alimentaire en décembre.

L'INFO DU SITOM :
POURQUOI METTRE UN AUTOCOLLANT «STOP PUB» SUR SA BOÎTE AUX LETTRES ?

Avec près de 40 kg de prospectus publicitaires par an, dans nos boîtes aux lettres, apposer un autocollant STOP PUB semble évident, surtout lorsque les publicités terminent leur course directement dans les poubelles pour les RECYCLABLES (vidéomoment), sans même avoir été consultées. En effet ces prospectus ont un coût de fabrication et également un coût de recyclage. Le coût de traitement d'une tonne de papier est estimé à 150 Euros, soit 6 Euros par foyer par an (rien qu'en prospectus). Si 20 % des foyers permanents de la communauté de communes de la vallée de Chamonix devaient leur boîte aux lettres de l'autocollant, ce serait 49 T de déchets en moins à transporter et à traiter, soit une économie de 7 350 Euros.

Pour ceux qui ne le possèdent pas encore, l'autocollant est disponible gratuitement dans les accueils des mairies du territoire du SITOM ou sur simple demande au SITOM.

Site : INSEE [nb de résidences principales] - www.stoppub.fr

Renseignements
www.sitomvalleesmontblanc.fr 04 50 78 10 48



Lettre d'information dédiée aux agents communaux de Chamonix et de la CC VCMB

La phase 2 dédiée aux services techniques s'est poursuivie avec les réunions de sensibilisation des agents techniques des 5 dernières communes et la réalisation des bilans. De manière générale, ils sont satisfaisants et les retours sur les réunions de sensibilisation plutôt positifs. De nombreux systèmes de tri ont été mis en place dans les ateliers et la majorité des agents les respecte. (cf photo)

Au total, cette phase 2 a permis de sensibiliser 316 agents et 4 élus. En a également découlé :

- une réunion entre Services techniques, animée par le SITOM, qui a eu lieu le 22 novembre 2016. Les thématiques abordées (compostage partagé, procédé « Zéro phyto », déchets de balayeuses, déchets sur les marchés hebdomadaires, gestion des déchets des cimetières) ont été définies au préalable avec les Responsables. Un souhait de rencontre semestrielle a été émis.
- 2 demi-journées de sensibilisation pour les rippeurs et personnels de collecte des communautés de communes, les 16 juin et le 9 novembre. Elles ont permis d'informer 25 personnes sur « la gestion des déchets ménagers sur le territoire du SITOM », avec la visite du centre de tri EXCOFFIER.



Etat des lieux des ateliers



Mise en place du tri dans les ateliers municipaux

La phase 3 dédiée à l'ensemble des autres services communaux a débuté au printemps 2016, Praz sur Arly s'étant portée volontaire comme commune pilote.

Les services concernés étaient l'école, la cantine et l'accueil périscolaire, la crèche/garderie, la bibliothèque et l'office du tourisme.

Ce test a permis de constater que, même s'il s'agit d'établissements communaux, il n'est pas possible d'optimiser la démarche avec des réunions groupées. En effet, les problématiques « déchets » et les organisations spécifiques (ex : écoles) supposeront un diagnostic et une sensibilisation par établissement.

Les demandes de différentes structures communales appartenant à cette phase 3, ont été traitées ponctuellement, comme par exemple les Sapeurs-Pompiers de Chamonix et le Tennis Club de Passy où ont été réalisés un Diagnostic et la mise en place du tri.

2.3. INDICATEURS

Comme pour les services administratifs, il est difficile de mesurer l'efficacité des actions des services techniques, car les flux de déchets sont multiples et ne sont pas pesés séparément.

Pour la phase 3, le nombre de conteneurs de tri mis en place dans les lieux non équipés sera un indicateur de volonté de faire respecter le tri.

3. COMPOSTAGE

3.1. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Quelques chiffres :

- ⇒ 30 permanences
- ⇒ 417 acquéreurs en 2016
- ⇒ 216 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2016
- ⇒ En totalité, 3 663 acquéreurs et 1 043 tonnes d'ordures ménagères évitées de 2009 à 2016
- ⇒ $216 \text{ t} \times 275\text{€ TTC/t} = 60\,000 \text{ € TTC}$ d'économie de collecte et d'incinération en 2016

Le compostage individuel est une technique de valorisation des déchets organiques d'origine végétale. C'est un moyen de détourner les déchets de cuisine et de jardin (environ 50kg/an/habitant) du sac d'ordures ménagères et/ou de la déchetterie, en les transformant en engrais naturel, limitant ainsi le volume d'ordures ménagères traité par la collectivité. On peut estimer que pour 2016, le gisement évité est de 216 tonnes, soit en cumulé, 1 043 tonnes depuis le début de l'opération en 2009.

Le compost ainsi obtenu, au bout d'environ un an, peut être épandu dans les jardins potagers ou d'ornement.

Depuis 2009, le SITOM mène une opération d'accompagnement au compostage individuel. Pour se faire, le SITOM vend des composteurs en bois ou en plastique accompagnés d'un bio-seau, aux foyers du territoire au prix de 15 euros. Des bio-seaux supplémentaires sont proposés à 2 euros.

L'opération s'est poursuivie en 2016 en vue d'accroître le taux d'équipement des foyers en maison individuelles de 15% début 2016 et ainsi contribuer à la réduction des ordures ménagères.



Composteurs de 400 litres

- ⇒ Société Plastic Omnium fournit les composteurs bois
- ⇒ Société ECD fournit les composteurs plastique et les bio-seaux



Cycle du compostage

LA REPARTITION DES ACQUEREURS DE COMPOSTEURS SUR LES DIFFERENTES COMMUNES

En 2016, on compte 417 acquéreurs pour 435 composteurs vendus (279 bois et 156 plastiques), lors de 30 permanences. En effet, 18 foyers ont acheté un second composteur.

Les permanences, sans rendez-vous préalable, donnent la possibilité aux acquéreurs de venir récupérer leur composteur (9h à 12h et de 13h30 à 16h30) avec des explications fournies par un animateur.

Au global, depuis 2009, 3 663 foyers ont été équipés, soit environ 17 % des maisons individuelles (permanents + secondaires).



Vente de COMPOSTEURS

15 €

Année 2016

| | |
|--|--|
| Combloux – Fête des Fleurs Dimanche 22 mai - 9h / 17h Cordon – Fête du pain Dimanche 4 septembre - 9h / 16h30 Megève Lundi 13 juin - 9h / 11h45 - Déchèterie Demi-Quartier – Troc Vert Dimanche 5 juin - 14h / 17h30 Saint Gervais – Marché aux fleurs Dimanche 15 mai - 9h / 16h Sallanches – Marché Samedi 25 juin - 8h / 12h | Passy, dans les locaux du SITOM, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 : Lundi 25 avril Vendredi 23 sept. Lundi 20 juin Jeudi 8 oct. Mercredi 13 juillet Mercredi 2 nov. Mardi 26 juillet Vendredi 18 nov. Jeudi 11 août Vendredi 2 déc. Jeudi 8 sept. |
| Chamonix – Atelier Technique des Iles : Mercredi 27 avril - 13h30 / 18h Vendredi 20 mai - 10h30 / 16h Les Houches Mercredi 8 juin : Office du tourisme 15h / 19h Mercredi 6 juillet : Déchèterie de Bocher 14h / 17h Vallorcine – Fête du village Lundi 15 août - 10h / 17h | Crest-Voland – Office du tourisme Mercredi 25 mai - 11h / 16h Flumet – Brocante Dimanche 3 juillet - 9h / 16h La Giéttaz – Office du tourisme Jeudi 21 avril - 9h30 / 12h |

Renseignements et réservation

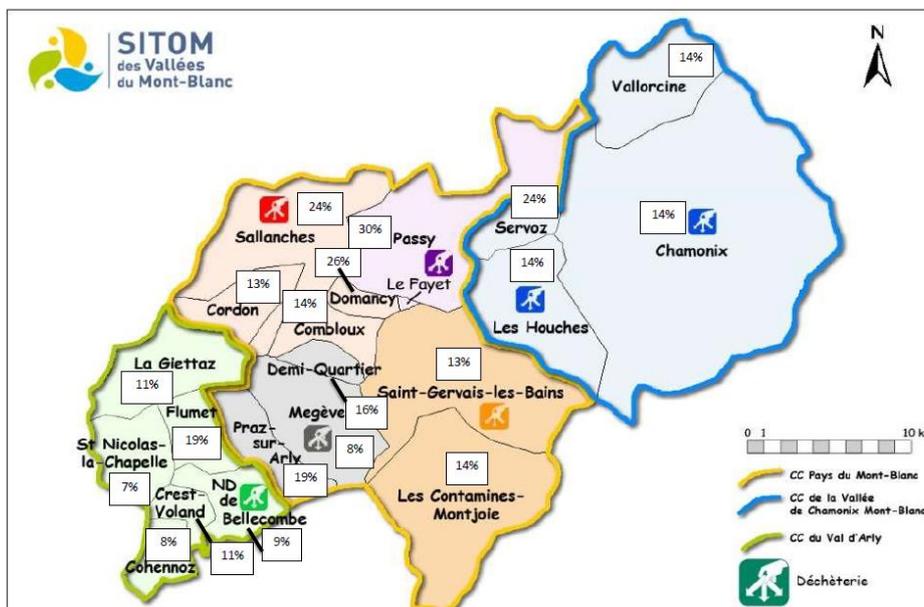
SITOM : 1150, rue de la Centrale – 74100 PASSY

04 50 78 10 48 ou compostage@sitom.fr

ou via le formulaire internet : www.sitomvalleesmontblanc.fr

Paiement par chèque ou espèce avec l'appoint



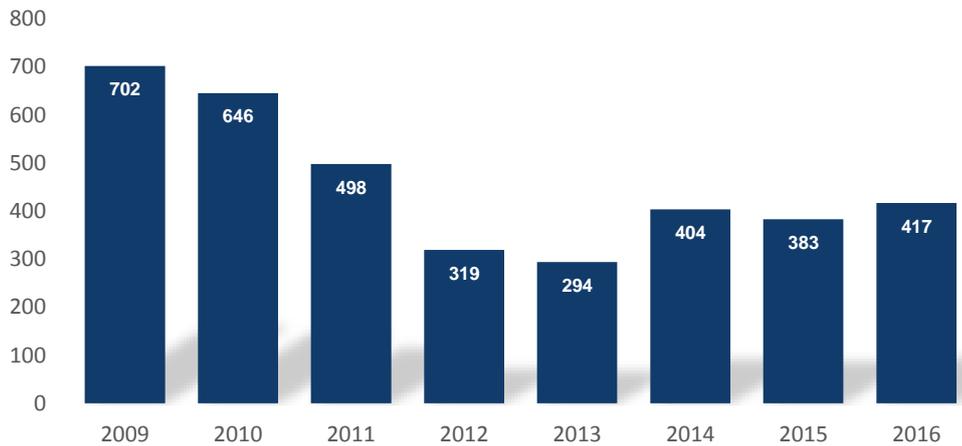


Pourcentage de maisons équipées en composteurs individuels par commune à fin 2016

Taux d'équipement des maisons individuelles par Communauté de Communes à fin 2016

| CC | Communes | Total acquéreurs | Nombre de maisons principales et secondaires | Taux d'équipement (%) | Total acquéreurs par CC | Nbr de maisons (2012) | Taux d'équipement des maisons |
|--|---------------------------|------------------|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| CC de la Vallée de Chamonix Mont Blanc | Servoz | 104 | 440 | 21,3 | 836 | 5 588 | 15,00 % |
| | Vallorcine | 51 | 353 | 13,3 | | | |
| | Les Houches | 219 | 1 529 | 12,6 | | | |
| | Chamonix | 462 | 3 253 | 12,2 | | | |
| CC Pays Mont Blanc | Passy | 823 | 2 720 | 27,3 | 2 591 | 13 788 | 18,80 % |
| | Domancy | 177 | 682 | 24,3 | | | |
| | Sallanches | 595 | 2 510 | 21,2 | | | |
| | Praz-sur-Arly | 80 | 415 | 17,3 | | | |
| | Demi-Quartier | 76 | 486 | 13,7 | | | |
| | Les Contamines Montjoie | 103 | 742 | 12,8 | | | |
| | Combloux | 157 | 1 103 | 12,4 | | | |
| | Saint Gervais les Bains | 368 | 2 807 | 11,1 | | | |
| | Cordon | 73 | 542 | 10,7 | | | |
| | Megève | 139 | 1 736 | 6,6 | | | |
| CC du Val d'Arly | Flumet | 62 | 320 | 17,5 | 217 | 2 043 | 10,60 % |
| | Crest-Voland | 39 | 369 | 9,7 | | | |
| | La Giettaz | 35 | 327 | 8,5 | | | |
| | Notre-Dame-de-Bellecombe | 36 | 390 | 8,4 | | | |
| | Cohennoz | 17 | 217 | 7,8 | | | |
| | Saint-Nicolas-la-Chapelle | 28 | 376 | 6,1 | | | |
| Autres communes | 19 | | | | | | |
| TOTAL | | 3 663 | 21 317 | 17,18 % | | | |

Evolution du nombre d'acquéreurs de 2009 à 2016



SUIVI DES ACQUEREURS ET COMMUNICATION EN 2016

En 2016, le SITOM n'a pas envoyé de lettre d'information. Les lettres d'information n°11 et n°12 seront réalisées en 2017.

Les lettres sont toutes consultables sur le site internet :

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Informations-sur-le-compostage>

BILAN D'EVITEMENT DES OM POUR 2016

En 2016, 193 acquéreurs ne compostaient pas avant de venir acheter un composteur au SITOM (soit 46,2% des acquéreurs). La quantité de déchets compostables est estimée à 50kg/habitant/an. Ainsi, environ 216 tonnes de déchets ont été détournées sur 2016 et environ 1 043 tonnes depuis le début de l'opération (2009-2016).

Avec un coût de collecte et d'incinération des Ordures Ménagères de 275 Euros TTC/tonne en moyenne, une dépense de 60 000Euros TTC a été évitée en 2016.

| | | |
|------|---------------|-----------------------|
| 2016 | CC VCMB | 49 T d'OM détournées |
| | CC PMB | 156 T d'OM détournées |
| | CC Val d'Arly | 12 T d'OM détournées |

3.2. LE COMPOSTAGE EN PIED DE RESIDENCES

Depuis 2010, le SITOM propose aux copropriétés et bailleurs de mettre en place gratuitement le compostage en pied de 6 logements et plus.

En 2016, 11 sites de compostage existent en pied de résidences avec 309 foyers participants:

- CC du Val d'Arly : Actuellement, aucun site n'est présent sur le territoire de la CC du Val d' Arly.
- CCPMB : 9 sites de compostage. A Cordon, un site a été créé au printemps 2016 : Les Balcons du Mont-Blanc.
- CCVCMB : 2 sites ont vu le jour en 2016 sur la commune de Chamonix : résidences Alpen Roc et Tôt Dret.

Quelques chiffres :

- ⇒ 27 sites collectifs en fonctionnement
- ⇒ 309 foyers participent au compostage collectif sur le territoire du SITOM
- ⇒ 6 160 litres de compost produits en 2016, soit 22 455 kg de bio-déchets

Le SITOM fournit les composteurs et bio-seaux. Les animateurs assurent l'information des habitants, accompagnent et forment les Référents de chaque site collectif et assurent régulièrement le suivi qualité :

- Suivi de la qualité des déchets compostables déposés dans le composteur de dépôt, avec rectification et communication éventuelles auprès des usagers,
- Suivi de l'équilibre des apports de structurant et de déchets de cuisine dans le composteur de dépôt, en ajoutant éventuellement du structurant,
- Suivi de la quantité de structurant disponible dans le composteur dédié, soit en demandant aux Référents de site de l'approvisionner, soit par un approvisionnement SITOM en copeaux de bois.

A chaque création de projet, une formation des Référents a eu lieu ainsi qu'un suivi régulier pour permettre au site de tendre vers l'autonomie. L'apport de structurant et la gestion du site (suivi, transfert, criblage,...) sont les critères de l'autonomie d'un site collectif.

3.3. LE COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENTS SCOLAIRES



Passy. Le 3 avril lieu au multiaccueill de Chedde dirigé par Amandine Ferreira, l'inauguration du premier site de compostage dans un service petite enfance. Une façon ludique de valoriser les produits du glacier généré sur place et d'apprendre les bons gestes pour l'environnement. Le compost servira à alimenter en engrais naturel le petit jardin de la garderie et de la crèche.

Journée d'inauguration du site de compostage à la micro-crèche de Passy (Les Eterlous).

Comme à l'École Jacques Henry Le Même (Megève) depuis 2011, le SITOM propose aux établissements scolaires de pouvoir composter à la cantine.

CC du Val d'Arly : L'école communale de la Giétaz participe au compostage depuis 2014.

CCPMB : En plus de l'école de Megève et du Collège du Vernay (Sallanches), un nouveau site a été créé à Passy en 2016 : la micro-crèche Les Eterlous.

CCVCMB : Après la création du site de compostage à l'école des Houches en 2015, l'établissement scolaire à Jeanne d'Arc (Chamonix) a installé des composteurs à la fin de l'année 2016 pour les Maternelle, Primaire et Collège.

3.4. LE COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS



Site de compostage au restaurant du Plan Rebord à La Giétaz (Col des Aravis, environ 1600 mètres d'altitude)

Le SITOM propose également aux établissements professionnels de mettre en place le compostage (restaurants, auberges, magasins...). 6 sites ont ainsi vu le jour en 2016.

▪ CC du Val d'Arly : Deux nouveaux sites ont été installés en 2016 dans des auberges d'altitude :

- ⇒ A Flumet : la ferme-auberge « Le Sciozier »
- ⇒ A La Giétaz : l'auberge du Plan Rebord (1500 mètres d'altitude)

▪ CCPMB : A Sallanches, l'E.S.A.T. du Mont Joly a mis en place un composteur d'apport en 2016.

▪ CCVCMB : A Chamonix, plusieurs sites de compostage ont été créés en 2016 :

- ⇒ Le traiteur et restaurateur « Osmose »
- ⇒ Le restaurant du Plan Joran à Argentière, dans le domaine des Grands-Montets (2000 mètres d'altitude). Ce site est d'ailleurs un projet-pilote
- ⇒ Le magasin Patagonia, où les salariés peuvent composter sur leur lieu de travail

3.5. LE COMPOSTAGE DANS LES JARDINS PARTAGES

Depuis la mise en place du site de compostage sur le Plateau d'Assy dans le jardin partagé en 2012 (Les Colocaterres), un nouveau site a été créé en 2016 à Chamonix. Il s'agit du jardin partagé de l'Île des Barrats tenu par l'association Boutch à Boutch.



Site de compostage du jardin partagé de l'Île des Barrats.

3.6. LE COMPOSTAGE DE QUARTIER

Soutenu par la Mairie et accompagné par le SITOM, le tout premier site de compostage partagé à l'échelle du quartier a vu le jour, le 15 novembre 2016 à l'allée des Erables, sur un terrain communal.

Cela permet aux habitants de participer au compostage même si leurs résidences n'ont pas d'espace vert. Le succès est indéniable et d'autres projets similaires devraient voir le jour en 2017.

3.7. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

La création de sites de compostage a été une vraie réussite durant l'année 2016. Outre les 14 projets concrétisés, 31 diagnostics ont eu lieu pour étudier la faisabilité de monter de nouveaux sites de compostage. Certainement, de futurs projets verront le jour en 2017 comme l'École Saint Joseph à Sallanches, le collège du Varens à Passy, plusieurs résidences ou encore l'École communale à Notre-Dame-de-Bellecombe.



Site de compostage de quartier, allée des Erables.

L'animateur du compostage a sensibilisé environ 220 personnes au cours de l'année dans le domaine du compostage collectif grâce notamment à deux réunions publiques (Les Houches, Chamonix), une conférence sur le compostage (70 personnes présentes, le 22 avril à Chamonix) et à des visites de site (SIVOM de Cluses, des porteurs de projets, des habitants du territoire du SITOM et du SIVOM de Cluses).

Les sites deviennent de plus en plus autonomes grâce à la bonne volonté des Référents de site. Sur 27 sites, 20 sont considérés comme totalement autonomes (gestion de site et en apport de structurant), 5 sites sont semi-autonomes et 1 seul site est encore dépendant du SITOM (Les Prés Montfort, Passy).



Réunion des référents de site

Une réunion d'échange animé par l'animateur « compostage » du SITOM avec les Référents de site a eu lieu le 7 octobre et a rassemblé 7 personnes de différents sites de compostage.

Outre la poursuite de création de sites collectifs, l'année 2017 verra également la création d'un réseau de « Guides composteur ». Les objectifs du Guide composteur seront de connaître les enjeux de la bonne gestion des déchets organiques, de maîtriser les principes fondamentaux du compostage, de connaître les différents modes de compostage (individuel, collectif, en établissement...) et de s'initier aux techniques d'animation et de communication pour promouvoir le compostage sur le territoire. La formation de 3h est gratuite sur simple demande.

Un autre projet verra également le jour en 2017, à savoir, la création d'un kit pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. La démarche sera testée à l'école des Houches. Si cela s'avère concluant, elle pourra être généralisée sur d'autres établissements scolaires en lien avec le compostage.

Sites de compostage collectifs sur le territoire du SITOM 2016

| CC | Communes | Sites | Nb foyers | Taux estimé foyers compostant | Type de site | Volume structurant apporté par SITOM (L) | Compost estimé produit (L) | Quantité estimée de bio-déchets détournés (kg) | Quantité estimée de bio-déchets détournés par CC |
|-----------------------|---------------|-----------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|--|----------------------------|--|--|
| CC VCMB | Les Houches | Ecole Les Houches | - | - | Restaurant scolaire | 550 | 0 | 200 | 2 254 |
| | | Allée des Erables | - | 24 foyers | Quartier | 0 | Criblage en 2017 | 43 | |
| | Chamonix | Collège Jeanne d'Arc | - | - | Restaurant scolaire | 0 | Criblage en 2017 | 200 | |
| | | Osмосе | - | - | Restaurant | 0 | Criblage en 2017 | 487 | |
| | | Les Grands-Montets | - | - | Restaurant | 0 | Criblage en 2017 | 150 | |
| | | Patagonia | 7 | 100% | Magasin | 0 | Criblage en 2017 | 153 | |
| | | Alpen Roc | 7 | 100 % des permanents | Copropriété | 400 | Criblage en 2017 | 218 | |
| | | Tot Dret | 12 | 83,30% | Copropriété | 200 | Criblage en 2017 | 365 | |
| PGHM | 59 | 8,40% | Logements de fonction | 600 | 550 | 438 | | | |
| CC PMB | Demi-Quartier | Route de la plate | 10 | 80,00% | Logements communaux | 0 | 600 | 700 | 17 861 |
| | Megève | Ecole Henry-Jacques Le Même | - | - | Restaurant scolaire | 0 | 0 | 160 | |
| | Cordon | Balcons du Mont-Blanc | 16 | 62,50% | Copropriété | 0 | Criblage en 2017 | 656 | |
| | Passy | Prés Nouveaux | 58 | 74,10% | Copropriété | 1 200 | 1 030 | 3 763 | |
| | | Les Eterfous | - | - | Micro-crèche | 60 | Criblage en 2017 | 166 | |
| | | Pré Montfort | 109 | 50,40% | Copropriété | 2 300 | 1 030 | 4 813 | |
| | Sallanches | Lycée du MB | 6 | 83,30% | Logements de fonction | 250 | Criblage en 2017 | 438 | |
| | | Balcons du Mont-Blanc | 50 | 48% | Copropriété | 140 | 590 | 1 838 | |
| | | Jardins du Mont-Blanc | 30 | 50% | Copropriété | 250 | 200 | 1 313 | |
| | | Collège du Verney | - | - | Collège | 0 | 500 | 1 120 | |
| E.S.A.T. du Mont-Joly | | - | - | Centre / Travail | 0 | Criblage en 2017 | 93 | | |
| La Provence | 9 | 77,70% | Copropriété | 450 | 550 | 613 | | | |
| Résidence Vouilloux | 43 | 58,10% | Copropriété | 550 | 810 | 2 188 | | | |
| CC VAL D'ARLY | La Giétaz | Ecole communale | - | - | Restaurant scolaire | 0 | 300 | 240 | 2 340 |
| | | Plan Rebord | - | - | Auberge | 0 | Criblage en 2017 | 1 100 | |
| | Flumet | Le Sciozier | - | - | Auberge | 0 | Criblage en 2017 | 1 000 | |
| TOTAL | | | 416 | 309 | | 6 950 | 6 160 | 22 455 | 22 455 |

4. LES TEXTILES

Pour faciliter le don de textiles, chaussures et linge de maison, le SITOM, en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Le Relais a mis en place en juin 2011, 15 conteneurs.

A partir de juin 2016, les élus ont décidé de confier cette collecte à l'entreprise Tri-Vallées dont le centre de tri des textiles se trouve à Ugine.

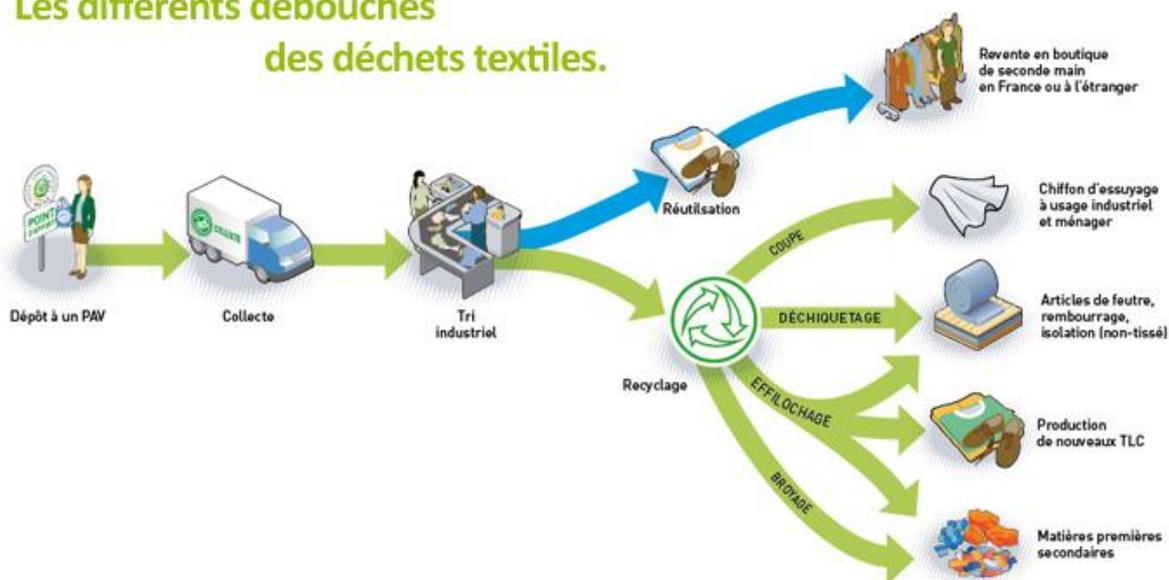
Au cours du second semestre 2016, le réseau de conteneurs a été étoffé tout en maintenant un partenariat avec les associations locales (Alpabi, ...)

Fin 2016, 30 points de collecte étaient répartis sur le territoire du SITOM.

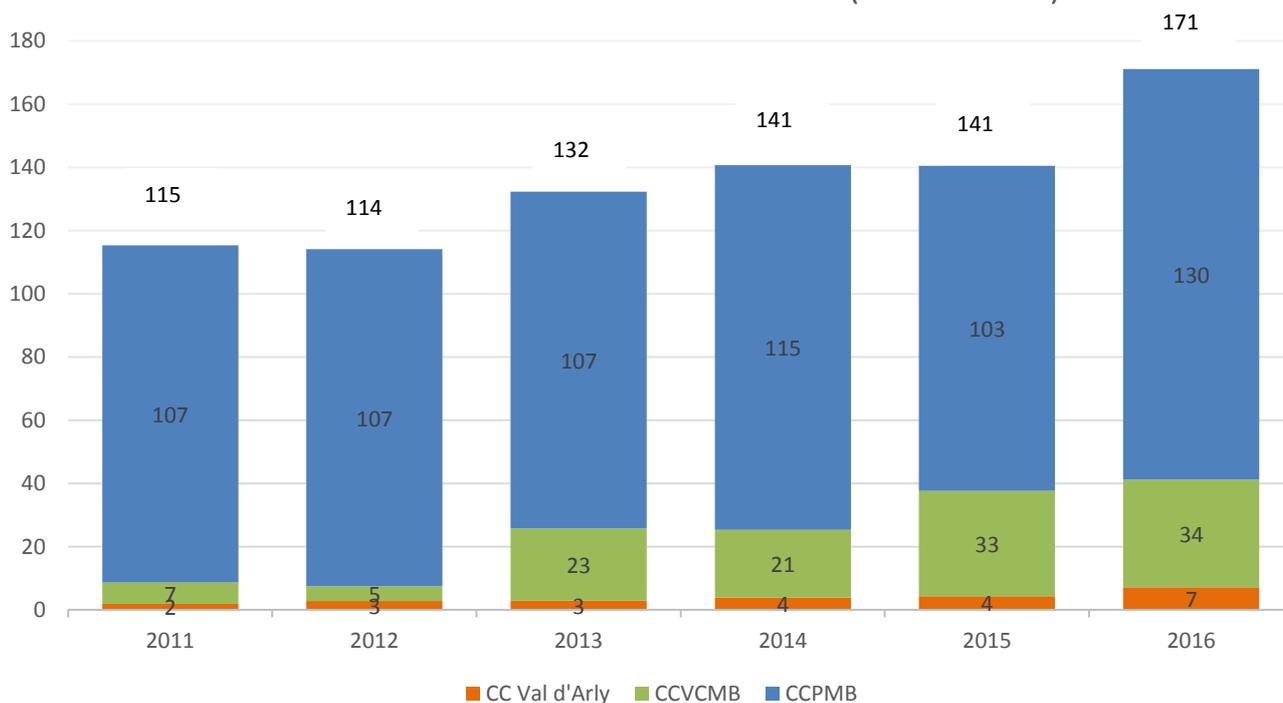


Les différents débouchés

des déchets textiles.



EVOLUTION DES TEXTILES RÉCOLTÉS (EN TONNES)





En avril 2016, le SITOM a signé une convention avec l'éco-organisme Eco TLC en charge de la filière des Textiles. Eco-TLC est agréé par l'État. Il finance ses actions par les taxes payées par les usagers.

Eco TLC a vocation à favoriser la récupération et la valorisation des textiles, du Linge de maison et des Chaussures (TLC) usagés.

Par ces travaux, il incite la filière textile à mettre en place un cycle vertueux de production et de traitement.

Pour trouver le point de collecte le plus proche, les consignes de tri et ce que deviennent les textiles, consulter le site internet du SITOM : SITOM des Vallées du Mont Blanc.fr

5. LES STOP PUB



Depuis de nombreuses années, le SITOM met à disposition des autocollants « STOP PUB » afin de réduire le volume de papier distribué en boîtes aux lettres. Chaque boîte aux lettres équipée voit son volume de papier diminuer de 40 kg par an.

Ces autocollants sont proposés lors des réunions de sensibilisation auprès de différents publics (Services techniques, professionnels, collégiens, lycéens ...), envoyés aux nouveaux arrivants (552), sur demande des syndics, la poste ou copropriétaires (567). Des stocks sont aussi laissés 2 fois par an à l'accueil des mairies (904).

6. LES DEEE

CADRE JURIDIQUE

Après les emballages et les papiers, le législateur européen a réglementé en janvier 2003 la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques dits DEEE. Cette directive a été retranscrite en France par le décret du 20 juillet 2005 : « *Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont responsables de la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché.* »

Dans le cadre du nouvel agrément du 1/01/2015, de nouveaux objectifs ont été fixés au niveau du taux de collecte du gisement mis sur le marché au cours des trois années précédentes :

⇒ 45% en 2016 augmentant progressivement jusqu'à 65% en 2020.

En matière de recyclage et de réutilisation, le taux minimum pour 2016 à 2018, est fixé à :

⇒ 80% pour les lampes

⇒ 80% pour les gros appareils ménagers

⇒ 70% pour les équipements informatiques, de télécommunication et matériel grand public.

FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE DES DEEE

A l'achat d'un appareil neuf, vous payez une «éco-participation», qui correspond au coût de collecte, de réemploi, ou dépollution et recyclage d'un appareil usagé équivalent. Son montant varie selon le produit et le type de traitement qu'il nécessite.

Les producteurs et les distributeurs se sont regroupés pour organiser la collecte et le traitement des DEEE sur le territoire français. Ils ont délégué cette mission à des éco-organismes, sociétés agréées par l'Etat, pour mettre en œuvre ce programme national et participer à la protection de l'environnement.

Sur le territoire du SITOM, ils sont au nombre de deux : Eco-systèmes pour les DEEE et Recylum pour les lampes avec lesquels le SITOM a contractualisé.

RESULTATS:

DEEE collectés en déchetteries en 2016 (exprimé en tonnes)

| CC | Déchetteries | PAM | Ecrans | GEMF | GEMHF | 2016 | 2015 | Evolution 2016/2015 |
|---------|--------------------------|-----|--------|------|-------|------|------|---------------------|
| CC VCMB | Chamonix | 40 | 25 | 30 | 66 | 161 | 157 | 2,5% |
| | Les Houches | 22 | 14 | 16 | 45 | 97 | 84 | 15,5% |
| CC Arly | Notre-Dame de Bellecombe | 13 | 9 | 7 | 12 | 41 | 41 | 0,0% |
| CC PMB | Passy | 44 | 27 | 20 | 46 | 137 | 154 | -11,0% |
| | Megève | 28 | 26 | 31 | 73 | 158 | 143 | 10,5% |
| | Saint-Gervais | 23 | 19 | 19 | 35 | 96 | 97 | -1,0% |
| | Sallanches | 59 | 39 | 43 | 87 | 228 | 230 | -0,8% |
| Total | | 229 | 159 | 166 | 364 | 918 | 906 | 1,3% |

Tubes et lampes collectés en déchetteries en 2016 (exprimé en Kg)

| CC | Déchetteries | Tubes | Lampes | Total |
|---------|--------------------------|-------|--------|-------|
| CC VCMB | Chamonix | 664 | 159 | 1 266 |
| | Les Houches | 284 | 159 | |
| CC Arly | Notre-Dame de Bellecombe | 285 | 78 | 363 |
| CC PMB | Passy – Saint Gervais | 688 | 154 | 1 683 |
| | Megève | 360 | 0 | |
| | Sallanches | 481 | 0 | |
| Total | | 2 762 | 550 | 3 312 |



| Famille d'appareils | Lieux de traitement |
|---|---|
| Gros Electroménagers Hors Froid (GEMHF) | PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69) |
| Gros Electroménagers Froid (GEMF) | TERECOVAL - LA CHAMBRE (73) |
| Ecrans | REGAIN ECO-PLAST - FOURCHAMBAULT (58) |
| Ecrans plats chez : | VEOLIA - TRIADE - SAINT SYLVAIN D'ANJOU - CDT ECRANS PLATS (49) |
| Petits Appareils Electriques (PAM) | SITA DEEE - FEYZIN (69) |
| Lampes | INDAVER (Belgique) - ARTEMISE - VULAIN (10) |
| Tubes (néons) | INDAVER (Belgique) - LUMIVER - SECLIN (59) - ARTEMISE VULAIN (10) |

7. LES VERRES REUTILISABLES « ECO-VERRES »

Quelques chiffres 2016 :

- ⇒ Associations ou collectivités qui ont emprunté les éco-verres : 33
- ⇒ Nombres de caisses empruntées : 105
- ⇒ Nombre d'éco-verres utilisés : 22 050 dont 2 128 non rendus
- ⇒ Nombre de gobelets jetables évités (1 gobelet = 8gr) : 22 050 soit 176.5 kg plastique non incinéré



Toujours dans une logique de réduction des déchets à la source, le SITOM encourage les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être encore plus respectueux de l'environnement.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, le SITOM met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, sous réserve d'une caution de 1 euro par verre.

RESULTATS

En 2016, pour renouveler le stock et ainsi satisfaire les demandes, le SITOM a acheté 3 000 verres supplémentaires.

En comptabilisant les verres utilisés en 2016, **22 050 verres jetables ont été ainsi évités.**

Pour un coût de 30 Euros pour 210 verres, le lavage est assuré par :

- Les jeunes de l'IME le Clos Fleuri, à Passy
- Les animateurs du SITOM au Parvis des Fiz, à Passy pendant la fermeture de l'IME.

Si on se base sur un gobelet jetable de 8g et en supposant qu'il est utilisé qu'une seule fois sur la manifestation, **on a évité pour l'année 2016 :**

- ⇒ d'incinérer **176,5 kg de plastique.**
- ⇒ de consommer **405,7 L de pétrole** (Il faut environ 2,3 litres de pétrole pour un kilo de polypropylène)
- ⇒ de consommer **176,5 L d'eau** (Il faut environ 1 litre d'eau pour un kilo de polypropylène)

A cela il faut ajouter l'énergie nécessaire pour la fabrication du plastique. Le raffinage du pétrole (séparation des différentes "phases") nécessite par exemple un chauffage à plus de 450°C.

| Communautés de Communes | Communes | Nombres d'éco-verres | |
|-------------------------|-------------|----------------------|-------|
| CCPMB | 21 emprunts | Les Contamines | 1 680 |
| | | Passy | 4 410 |
| | | Praz sur Arly | 210 |
| | | Saint-Gervais | 2 310 |
| | | Sallanches | 4 410 |
| CCVCMB | 10 emprunts | Chamonix | 6 510 |
| | | Les Houches | 1 260 |
| CC Val d'Arly | 2 emprunts | Flumet | 210 |
| | | La Giettaz | 1 050 |

| Evolutions du nombre des manifestations et emprunts | | | | | |
|---|-------|--------|--------|--------|--------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Nombres de manifestations | 9 | 26 | 23 | 22 | 33 |
| Nombres de verres utilisés | 7 200 | 13 780 | 10 080 | 14 070 | 22 050 |

8. COLLECTES SPECIFIQUES

LES BOUCHONS

La collecte des bouchons en plastique et en liège est organisée par l'association Bouchons 74. En 2016, elle a permis de rassembler 3 tonnes de bouchons en provenance du territoire du SITOM.

De nombreux points de collecte existent au sein de différentes structures telles que des entreprises, écoles, collèges (Liste des points de collecte sur le site internet: www.bouchons74.org)

Les bouchons sont regroupés dans les 4 bacs roulants mis à disposition à la déchèterie de PASSY, puis évacués jusqu'au centre de tri à DUINGT.

Après tri, les bouchons sont revendus à un recycleur. La somme perçue par leur revente sert à financer du matériel médical (fauteuils roulants, déambulateurs, lits médicalisés, ...) pour les personnes en situation de handicap.



LES CAPSULES

Suite à une convention signée entre le SITOM et COLECTORS, les capsules de café de marque NESPRESSO sont collectées sur le territoire du SITOM depuis juillet 2015.

Des bacs de collecte ont été mis en place dans 5 des 7 déchèteries du territoire. 6 commerces se sont également dotés de bacs de récupération.

Au total sur l'année 2016, ce sont 2,8 tonnes qui ont été valorisées.

Le centre de tri des capsules choisit par NESPRESSO est COVERED (Rungis 94). Il trie chaque année plus de 3000T de capsules. Le marc de café et l'aluminium sont alors séparés.

www.nespresso.com/entreprise/actualites/3066-visite-du-centre-de-tri-des-capsules-recyclees

| Ville | Poids Nespresso (kg) |
|-------------------------|----------------------|
| PASSY | 331 |
| SAINT GERVAIS LES BAINS | 97 |
| SALLANCHES | 724 |
| MEGEVE | 1675 |
| TOTAL 2016 | 2 827 |
| TOTAL 2015 | 1 356 |
| EVOLUTION | 112% |

- L'aluminium (0,9g par capsule vide) sort sous forme de briques de 12 kg (13 330 capsules). Il est revendu à des fondeurs à destination notamment de l'industrie automobile.
- Le marc de café (8 à 10 T par jour) est utilisé en compost, bûchettes de chauffage ou pour la dépollution des eaux usées.



LES INSTRUMENTS D'ECRIURE



La distribution de boîtes destinées à la collecte des Stylos et instruments d'écriture usagés s'est poursuivie en 2016 sur le territoire du SITOM pour atteindre 264 boîtes réparties dans 114 structures différentes (écoles, mairies, entreprises, ...).

En 2016, le SITOM a envoyé 196 kg, soit 21 533 instruments d'écriture à la Société TERRACYCLE qui se charge de les recycler en arrosoirs, pots à crayons, poubelles de bureau, ...

Sont acceptés dans cette collecte : tous les stylos, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs (souris, bouteilles et stylos), stylos plumes et cartouches d'encre en plastique.

Les collectes sont réalisées lors des interventions des animateurs dans les écoles ou de leur passage à proximité des lieux de collecte (mairies, entreprises, ...).

Chaque instrument d'écriture collecté par Terracycle donne lieu au versement de 2 cts. La somme est reversée directement à une association du territoire.

Sur l'année 2016, l'association bénéficiaire, désignée par le Comité Syndical était Jardin des Cîmes à Passy qui recevra 430 Euros lors de son Assemblée Générale durant le 1er trimestre 2017.



Boîte destinée à la collecte des Stylos

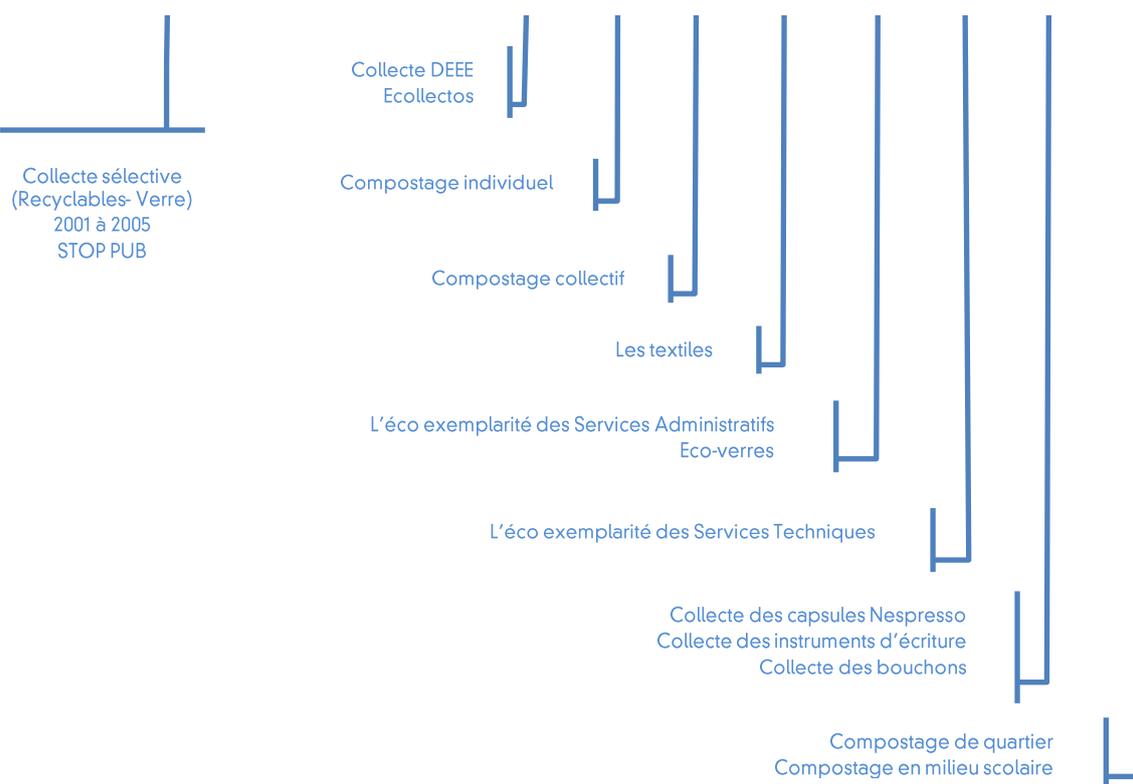
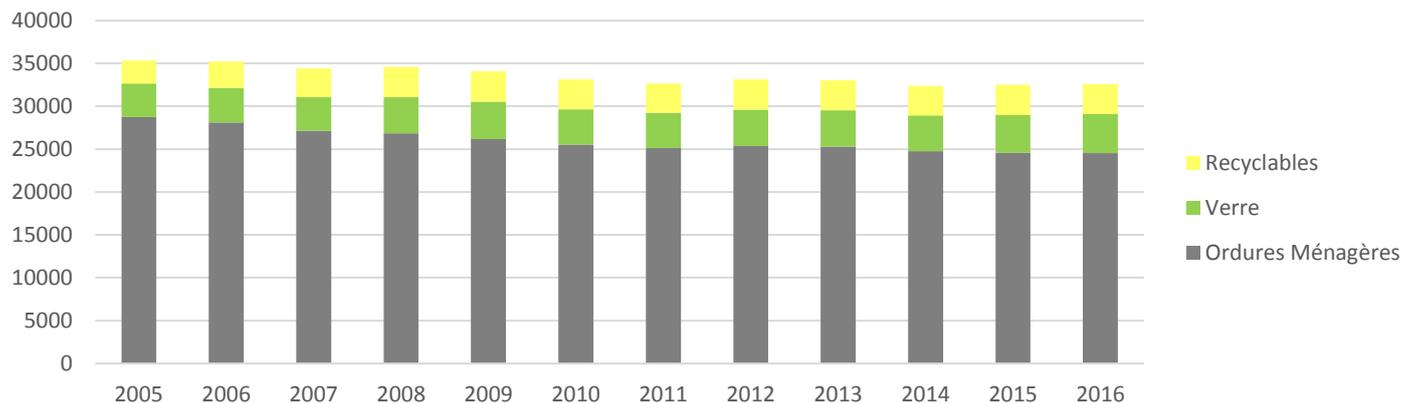


9. TONNAGES EVITES EN 2016

Grâce aux différentes actions menées pour la réduction des déchets, ce sont un peu plus de 648 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2016. Outre les intérêts environnementaux, ce sont plus de 178 200 Euros TTC d'économie pour les Communautés de Communes au niveau de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

| | CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (en tonnes) | CC Pays Mont-Blanc (en tonne) | CC du Val d'Arly (en tonne) | Total SITOM 2016 (en tonnes) | Total SITOM 2015 (en tonnes) | Evolution 2016/2015 |
|--|---|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Les DEEE (petits appareils ménagers) | 62 | 154 | 13 | 229 | 210 | 9% |
| Le compostage individuel | 49 | 156 | 12 | 217 | 184 | 18% |
| Les textiles | 34 | 130 | 7 | 171 | 140 | 22% |
| Le compostage collectif | 2,2 | 17,8 | 2,3 | 22,3 | 14,3 | 56% |
| Lampes et Néons | 1,7 | 1,3 | 0,4 | 3,3 | 1,7 | 94% |
| Collectes des bouchons | - | - | - | 3 | 3 | 0% |
| Collectes des capsules | - | 2,8 | - | 2,8 | 1,4 | 101% |
| Les verres réutilisables « éco- verres » | 0,1 | 0,1 | 0,01 | 0,2 | 0,11 | 55% |
| L'éco-exemplarité | Pour mémoire | Pour mémoire | Pour mémoire | Pour mémoire | Pour mémoire | Pour mémoire |
| TOTAL | 148,9 | 462 | 34,7 | 648,6 | 554,5 | 17% |

Evolution du tonnage global des déchets ménagers de 2005 à 2016



Entre 2008 et 2016, le tonnage global des déchets ménagers (OM, Recyclables, Verres) a diminué de 2 080 tonnes, soit -6%.

Celui des Ordures Ménagères a diminué de 2 227 tonnes, soit -8,5%.

Depuis 2001, le SITOM et les Communautés de Communes œuvrent pour la réduction de la production de déchets et l'amélioration des performances de recyclage. Pour ce faire, de nombreux moyens sont mis à disposition des habitants et professionnels. Malgré cela, on constate une stagnation des performances entre 2016 et 2015.

III Aspect TECHNIQUES – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. LE VERRE

1.1. LA COLLECTE

Les communes du territoire du SITOM se sont équipées de conteneurs pour trier le verre depuis les années 80. Ces conteneurs arborant une signalétique de couleur verte sont de différents modèles (semi-enterrés, bacs roulants, colonnes aériennes, tonneaux). Ils disposent tous d'un dispositif de « simple crochet » pour la collecte par le même type de camion. Ils sont destinés aux pots, bocaux et bouteilles en verre débarrassés de leurs bouchons et couvercles.

Le SITOM assure la collecte du verre. Il a signé un contrat avec un prestataire privé, la société Trigénium, pour la collecte et le transport du verre jusqu'à l'aire de stockage temporaire (= point de regroupement) basée à Passy. Le verrier Ol Manufacturing achemine ensuite, par semi-remorques, le stock de verre aux verreries situées à Gironcourt dans les Vosges (29% du tonnage en 2016) ou à Beziers (71% du tonnage en 2016).

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction des saisons et de la fréquentation touristique. Le prestataire est chargé de surveiller le taux de remplissage des conteneurs et de les vider avant qu'ils ne débordent, il doit anticiper.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

1.2. LE TRAITEMENT

Une fois collecté, le verre va rejoindre les verreries pour être recyclé.

Son recyclage nécessite un tri rigoureux, en effet, certains éléments indésirables peuvent compromettre la qualité du verre recyclé :

1) Les infusibles (porcelaine, faïence, béton, cailloux ...), génèrent des « infondus » ou des grains qui provoquent un défaut d'aspect et fragilisent le verre recyclé.

2) Les métaux (capsules, couvercles ...) peuvent avoir des conséquences néfastes sur le four verrier. Ils peuvent occasionner des colorations indésirables ou des inclusions entraînant la non commercialisation des nouveaux contenants.

Avant d'atteindre le four, le verre va donc subir différentes manipulations pour être débarrassé de ses impuretés :

1) Une table de tri permet tout d'abord d'ôter les déchets volumineux.

2) Le verre est ensuite criblé puis broyé.

3) Il passe ensuite sous un aimant et à travers un courant de Foucault pour être débarrassé des métaux (ferreux et non ferreux) qu'il contient.

4) Une hotte d'aspiration évacue les polluants légers (papiers, plastiques ...)

5) Les infusibles sont extraits par tri optique.

6) Un dernier contrôle de la qualité est effectué avant la fabrication du calcin (=poudre de verre).

7) Ce calcin peut désormais être fondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles.



Cycle du verre

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini, sans que ses qualités ne soient altérées.

Les bénéfices du recyclage du verre sont multiples :

- ⇒ **Réduction de la quantité d'ordures ménagères** : le recyclage permet de donner une seconde vie au verre, et évite ainsi qu'il soit stocké dans les décharges ou brûlé dans les incinérateurs. De plus, réduire la quantité d'ordures ménagères permet de réduire le coût de leur traitement.
- ⇒ **Economie d'énergie** : chaque tonne de verre traité et broyé (calcin) permet une économie totale d'énergie de 100 kg de fuel par rapport à la fonte des matières premières entrant dans la composition du verre. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,46 Méga watt par heure d'énergie.
- ⇒ **Economie de matière première** : évite le prélèvement dans la nature des matières premières entrant dans sa composition. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 0,66 tonne de sable et 0,10 tonne de calcaire.
- ⇒ **Economie d'eau** : une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,17 m³ d'eau.
- ⇒ **Limiter l'impact sur l'effet de serre** : L'utilisation de calcin dans le four (en remplacement des matières premières habituelles : silice, soude et chaux) permet également de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

1.3. LES RESULTATS

v

Tonnages de verre collectés en 2017



La courbe des tonnages de verre de 2016, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque une nette augmentation des tonnages en périodes touristiques été et hiver. Le verre est donc trié par les vacanciers et les professionnels du tourisme.

Evolution des tonnages de Verre 2005 - 2016



En 2016, le tonnage de verre représente 13,9% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 13,2% à 16,3% en fonction des Communautés de Communes.

2. LES RECYCLABLES

2.1. LA PRE COLLECTE



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

La mise en place de la collecte sélective des recyclables sur le territoire du SITOM a débutée en 2001. Le SITOM, ne détenant pas la compétence collecte, n'est pas intervenu dans le choix des conteneurs. Ce dernier a été laissé libre à chaque commune.

C'est pourquoi, il existe une grande disparité de types de conteneurs sur tout le territoire du SITOM : bacs roulants (en plein air, dans des mazots ou des abris), colonnes aériennes en bois, colonnes aériennes en plastique de marques différentes, conteneurs semi-enterrés type Moloks, conteneurs semi-enterrés type Villiger ...

La majorité des communes du SITOM a dû surdimensionner ses équipements ou augmenter sa fréquence de collecte pour faire face à l'apport touristique.

Ces conteneurs dotés d'une signalétique de couleur jaune sont destinés à recevoir en vrac :

- le papier (journaux, magazines, cahiers, enveloppes...),
- les petits cartons et cartonnettes (paquets de biscuits, lessive...),
- les bouteilles et flacons en plastique (et seulement ces deux types d'emballages pour le plastique),
- les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, bombes aérosols, barquettes en aluminium...),
- les briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe...).



2.2. LA COLLECTE, LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT

Les Communautés de Communes assurent la collecte des recyclables et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'usine d'incinération).

Ainsi, au quai de transfert, les recyclables sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri de Villy-le-Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 50 kms de Passy).

Il permet de diviser par 5 au minimum, le nombre de camions destinés à leur acheminement.

Le SITOM a signé le contrat de transport et de tri des recyclables avec la société EXCOFFIER, le 1^{er} mars 2014. Au centre de tri, les recyclables sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.

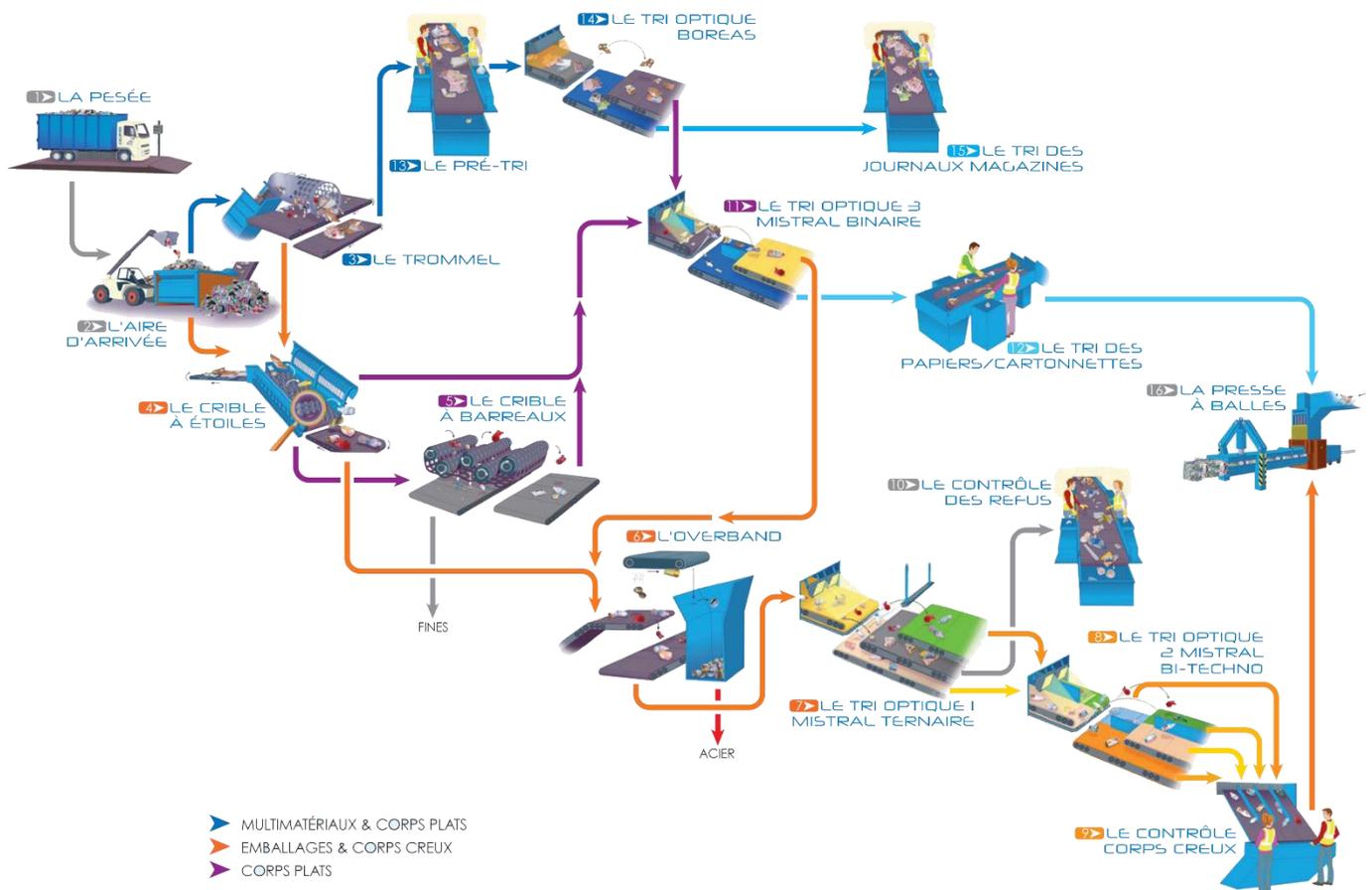
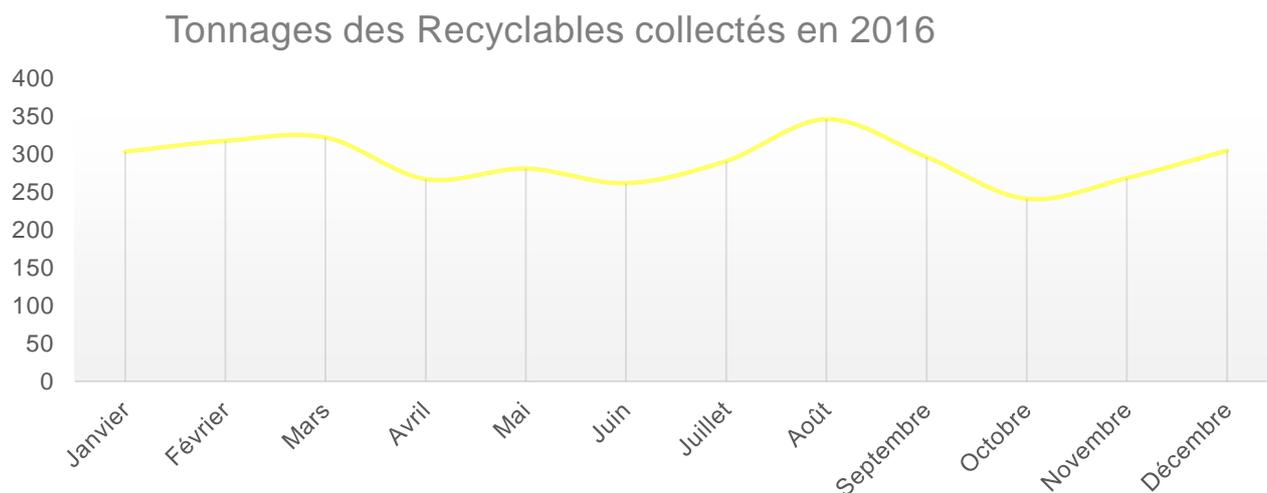


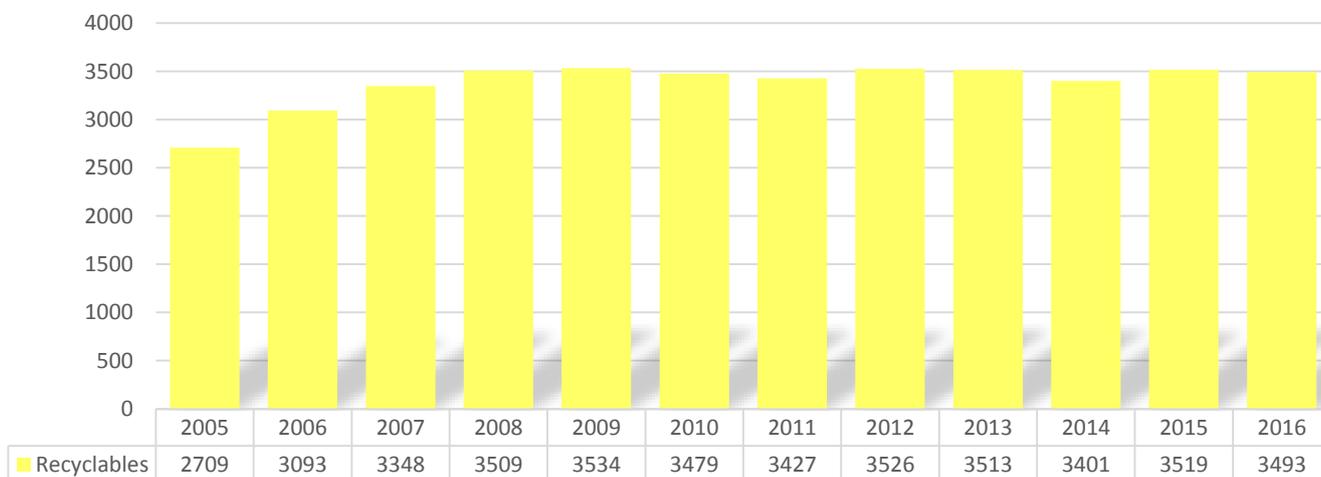
Schéma de fonctionnement du centre de tri d'EXCOFFIER

2.3. LES RESULTATS



La courbe des tonnages de Recyclables de 2016, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque de légères augmentations de tonnages en périodes touristiques hiver et été. Ceci indique que les vacanciers et les professionnels du tourisme participent peu au tri des Recyclables pendant ces périodes.

**Evolution des tonnages de Recyclables
2005 - 2016**



En 2016, le tonnage de Recyclables représente 10,7% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 9% à 11,7% en fonction des Communautés de Communes.

2.4. LE TAUX DE REFUS

Il indique le pourcentage d'indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Recyclables. Ces indésirables ont donc été collectés avec les Recyclables, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés. Le surcoût lié à ce parcours inutile est évalué à 56 Euros TTC / tonne.

En 2016, les erreurs de tri représentent 605 Tonnes (16,4% du tonnage collecté), soit un surcoût total de 33 800 Euros TTC

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, textiles, les sacs d'ordures ménagères et les plastiques non recyclables (barquettes, films, pots,...) ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, ...)

On peut aussi supposer que les erreurs de tri sont causées par ce logo , qui ne signifie pas que l'emballage est recyclable, il atteste uniquement de la contribution à Eco-Embballages.

Afin de réduire les erreurs de tri, plusieurs actions ont été menées en 2016 sur la CC VCMB :

- Lettre distribuée avec le Bulletin Municipal de Chamonix (Français/Anglais).
- En août 2016, un nouveau panneau a été créé et posé sur pour tous les conteneurs Recyclables (cf. signalétique sur les conteneurs page 44).



COMMUNIQUÉ DU SITOM AUX HABITANTS DE CHAMONIX MONT-BLANC

20% D' ERREURS DE TRI DANS LES RECYCLABLES !!!
Comment les éviter ?

Les déchets contenus dans les conteneurs pour les Recyclables sont acheminés au centre de tri EXCOFFET à Willy le Pallou (Haute-Savoie). Là-bas, ils sont séparés en fonction de leur matière afin de rejoindre leurs filières de recyclage.

C'est au centre de tri que l'on retrouve de nombreuses erreurs : verre, appareils électriques, textiles, ... Ils sont refusés et renvoyés au SITOM pour y être recyclés.

L'IMPACT FINANCIER supporté par les habitants de Chamonix : surcoût de 27 000 € (30 tonnes de refus) en 2015. Dû à un transport supplémentaire, au traitement et à l'incinération : 35 000 € (Par tonne de déchets non recyclés : 2 300 €).

CE QU'IL FAUT FAIRE

VERRE : Seuls les bocaux et bouteilles en verre sont à déposer dans les conteneurs pour le « VERRE », pour être recyclés en verre.

Tous les autres déchets en verre sont à déposer dans les conteneurs des « ORDURES MÉNAGÈRES ».

LES PLASTIQUES : Seuls les bouteilles et flacons sont à déposer dans les conteneurs pour les « RECYCLABLES ». Tous les autres plastiques sont à déposer dans les conteneurs des « ORDURES MÉNAGÈRES ».

LES APPARELS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : Les usages de prières, de batteries ou de piles, ils sont à déposer dans les boîtes à déchets non recyclables.

TEXTILES ET CHAUSSURES : Les vêtements, chaussures, linge de maison, et la maroquinerie sont à déposer dans les boîtes à déchets non recyclables.

Infos : <http://www.sitomvalleesdu-mont-blanc.fr> Les recycles.

Chaque geste compte !

SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
06 50 78 10 48 - contact@sitom.fr

SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

COMMUNIQUE FROM THE SITOM FOR CHAMONIX RESIDENTS

ERRORS OF 20% IN THE «RECYCLABLES» BINS !!

The waste thrown into the bins marked « RECYCLABLES » is taken to the sorting plant EXCOFFET in Willy le Pallou (Haute-Savoie). There the waste is separated into different materials before being sent to the recycling industries.

At the sorting plant a considerable number of errors are found: glass, electronic waste, textiles, ... These are refused and sent back to the SITOM in Passy to be incinerated.

FINANCIAL IMPACT on the residents of Chamonix: the waste sorting errors (30 tons in 2015) represent an additional cost of 27 000 € (30 tons in 2015).
Additional transport and incineration expenses : 35 000 €
(Cost of recycling waste : 2 300 €).

WHAT MUST BE DONE

GLASS : Only glass jars and bottles must be put in the bins marked « VERRE » to be recycled by the glass-making industries.
Any other glass waste, must be thrown in the ORDURES MÉNAGÈRES bin.

PLASTICS : Only plastic bottles must be put in the bins marked « RECYCLABLES ».
Any other plastic waste, must be thrown in the ORDURES MÉNAGÈRES bin.

E-WASTE : Electric and electronic waste (equipped with plugs or batteries) must be put in the receptacles for the non-recyclable waste or taken to the recycling centre « ORDURES MÉNAGÈRES ».

TEXTILE AND SHOES : Clothes, shoes and linen to be given to the Association/charity shops for re-distribution or placed in the refuse bins in your area.
Information of their location can be found : <http://www.associationamont-blanc.fr> Les recycles.

SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
06 50 78 10 48 - contact@sitom.fr

SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

Documents paru dans le Bulletin Municipal de Chamonix, destinées à réduire les erreurs de tri.



Exemples d'indésirables

2.5. LES TONNAGES RECYCLÉS EN 2016 PAR MATIÈRE

| Matière | Quantités en 2016 (en T) | Quantités en 2015 (en T) | Evolution 2016 / 2015 (%) | Lieux de Recyclage (département ou pays) | Produits recyclés |
|---|--------------------------|--------------------------|---------------------------|--|--|
| Journaux Magazines Revues | 1 475 | 1 389 | 6,2% | Holen (Espagne) Collecta (Allemagne) | Papier, journaux, magazines |
| Cartonnettes | 662 | 608 | 8,9% | SAICA (Saragosse, Espagne) EMIN LEYDIER (Laveyron) | Cartons, papier kraft, sacs en papier, ... |
| Gros de magasin (papier de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes...) | 273 | 314 | -13,1% | SAICA (Espagne) MAYR (Allemagne) | Papier toilette, essuie-tout, ... |
| Briques alimentaires | 55 | 58 | -5,2% | Novatissue (88) | Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ... |
| Aluminium | 7 | 8 | -12,5% | CORNEC (77 et 60) | Pièces automobiles, mobilier, ... |
| Acier | 94 | 103 | -8,7% | Dupuy (94) SIRMET (Espagne) | Outils, chariots de supermarché, casseroles, ... |
| Plastique PET Clair | 86 | 82 | 4,9% | DENTIS (Turin, Italie) | Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, ... |
| Plastique PET Foncé | 41 | 44 | -6,8% | DENTIS (Turin, Italie) | Tapis, moquettes de voitures, textiles, ... |
| Plastique PEHD | 83 | 82 | 1,2% | FOREVER PLAST (Milan, Italie) VIELPLA (Barcelone, Espagne) SOREPLA (Neufchâteau) Comptoir Plastique de l'Ain (Pont d'Ain) | Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, ... |
| Total | 2 776 | 2 688 | 3,3% | | |



Balles de matière

3. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

3.1. LA COLLECTE

Les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs à signalétique grise. Chaque commune du SITOM possède son propre système. Le dispositif majoritaire reste le point de regroupement, cependant sur quelques communes, une petite partie de collecte en porte à porte pour les hyper-centres a été conservée. Les ordures ménagères sont collectées soit par des prestataires, soit en régie par les Communautés de Communes et sont transportées jusqu'à l'usine d'incinération de Passy (UIOM).

Depuis le 28 mars 2012, le SITOM a confié pour 15 ans, l'exploitation de l'UIOM à la SET Mont-Blanc dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). La durée a été prolongée de 3 ans en 2015 pour permettre le renouvellement de la turbine.

La compétence du SITOM débute à l'entrée du site de l'incinérateur où les camions sont pesés sur le pont bascule. Ces derniers déversent ensuite leur contenu dans la fosse à déchet, dont le volume total est de 4 000 m³.



3.2. LE TRAITEMENT

Des boues de station d'épuration sont incinérées conjointement avec les déchets. L'incinération des déchets à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350 °C et 40 bars.

Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. Elle revend une partie de l'électricité produite au réseau EDF.

En 2016, le groupe turbo-alternateur (GTA) a été remplacé par un GTA permettant une production électrique plus élevée, le raccordement éventuel d'un réseau de chauffage urbain, un prix de rachat fixe de l'électricité par EDF sur une durée de 15 ans et une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) réduite au maximum grâce à une performance de valorisation énergétique élevée de plus de 65%.

En 2016, la production électrique a été de 17 216 MWh, Elle a baissé, compte tenu des arrêts nécessaires au remplacement du turbo-alternateur.

La fumée produite par l'incinération des ordures ménagères est traitée en 4 phases :

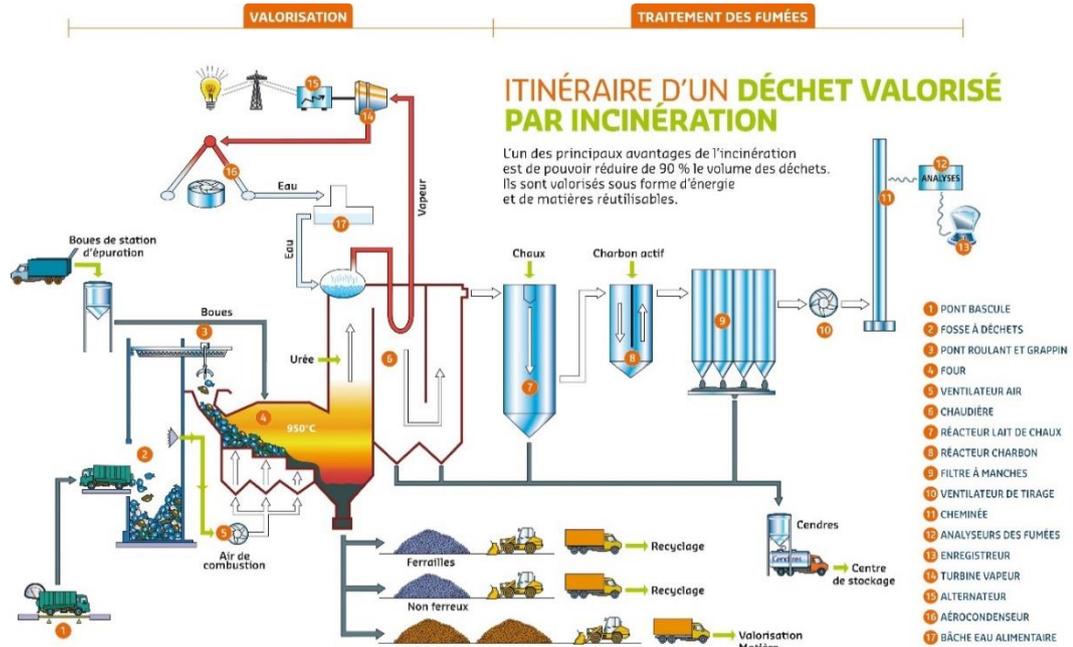
1. Injection d'urée liquide pour le traitement des Oxydes d'Azote
2. Atomisation et injection de chaux sèche pour capter les polluants gazeux acides.
3. Injection de coke de lignite activé pour le piégeage des dioxines, furanes, et métaux lourds.
4. Dépoussiérage sur filtres à manches pour l'abattement des teneurs en polluants particuliers.

Début 2013, le procédé de traitement des Oxydes d'Azote a été amélioré pour réduire les émissions de 180mg/Nm³ à moins de 80mg/Nm³.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

Schéma de fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy



Mâchefers



Ferrailles



Métaux non Ferreux



Big-Bags de REFIOm

Le tonnage annuel potentiellement incinéré par l'UIOM de Passy est de 60 000 tonnes maximum de déchets ménagers et assimilés et boues de station d'épuration co-incinérées en mélange.

Les sous-produits d'incinération sont :

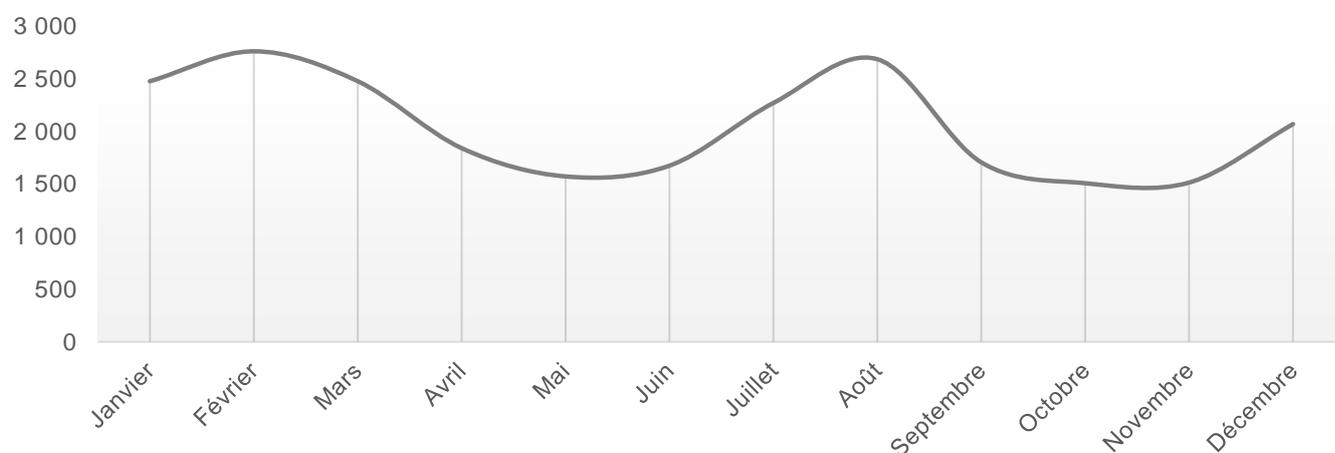
- Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).
- Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- Les métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc...) extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.
- Les REFIOm (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux.

| | Evacuations 2016 (tonnes) | Evacuations 2015 (tonnes) | Evolution 2016 / 2015 (%) |
|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| OM/DIB | - | - | |
| Mâchefers valorisés | 9 744 | 8 636 | 13% |
| Mâchefers produits | 11 721 | 12 533 | -6% |
| Ferrailles évacuées | 980 | 1 163 | -16% |
| Non ferreux évacués | 107 | 146 | -27% |
| REFIOm évacués | 2 237 | 2 688 | -17% |
| | 2016 | 2015 | Evolution 2016 / 2015 (%) |
| Production électrique en MWh | 17 216 | 26 614 | -35% |

3.3. LES RESULTATS

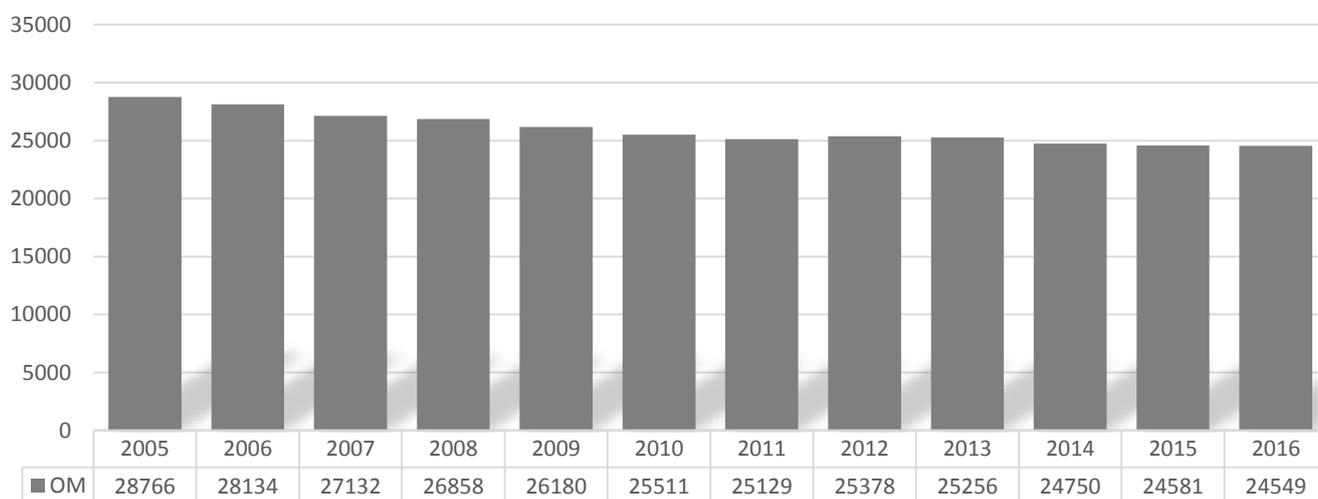
LE GISEMENT DES ORDURES MENAGERES PROVENANT DU SITOM

Tonnages des Ordures Ménagères collectées en 2016



Les tonnages d'ordures ménagères augmentent de plus de 1 000 tonnes par mois pendant les périodes touristiques. Cela représente un tonnage d'environ 5 000 tonnes sur l'année lié à l'activité touristique (20% du tonnage global).

Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères 2005 - 2016



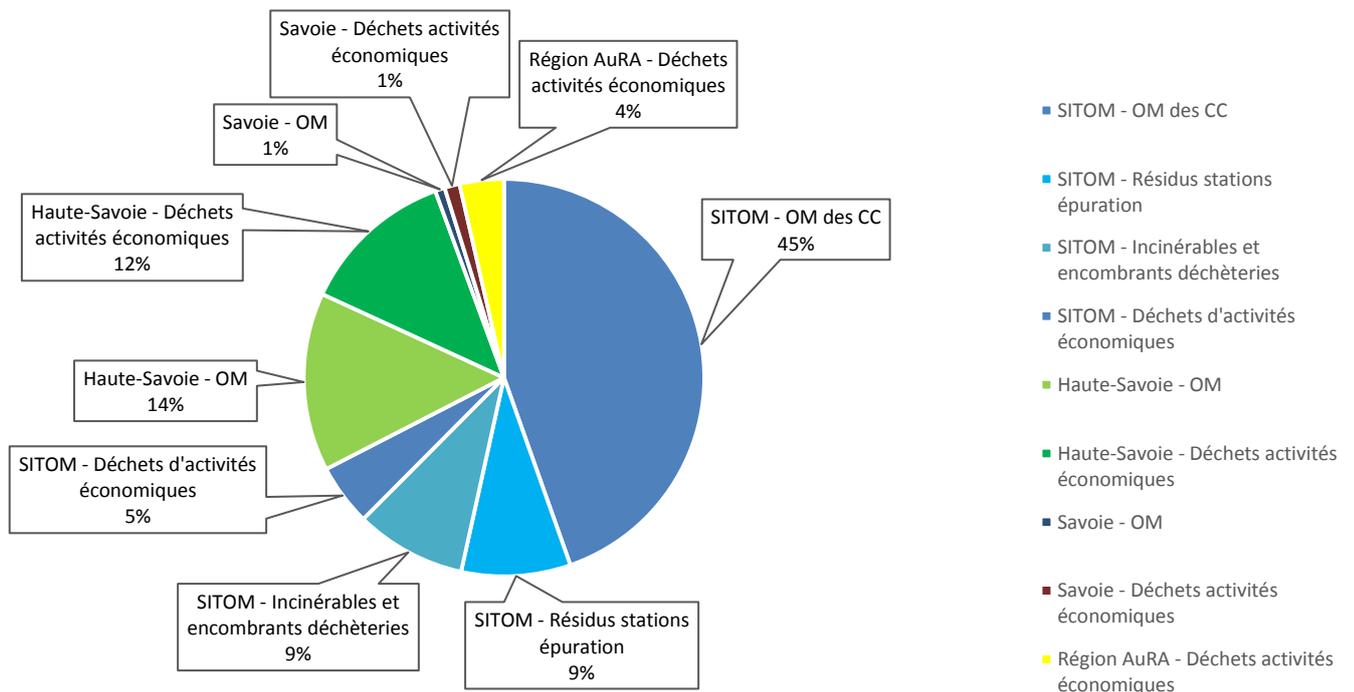
Entre 2005 et 2016, le tonnage a diminué de 0,1%. La fréquentation touristique plus ou moins élevée influence ces tonnages et masque les efforts de réduction.

3.4. ORIGINES DES DECHETS INCINERES

Pour l'année 2016, les déchets incinérés proviennent à 67% du territoire du SITOM.

| Origines | | Tonnes 2016 | Tonnes 2015 | Evolution 2016 / 2015 | Répartition 2016 |
|---|--|---------------|---------------|-----------------------|------------------|
| Territoire du SITOM | SITOM des Vallées du Mont-Blanc | 24 549 | 24 581 | -0,1% | 67% |
| | Boues et autres résidus de Stations d'Epuration (STEP) | 5 007 | 5 489 | -9% | |
| | Incinérables de déchetteries | 3 782 | 3 865 | -2% | |
| | Encombrants de déchèterie broyés | 1 308 | 413 | 217% | |
| | Refus de tri incinérés | 605 | 550 | 10% | |
| | Déchets de Balayage | 175 | 151 | 16% | |
| | Renouées la Frasse | 0 | 17 | -99% | |
| | Déchets d'Activités Economiques (DAE) | 2 831 | 2 488 | 14% | |
| | Sous-total SITOM | 38 257 | 37 554 | 2% | |
| Autres communes de Haute-Savoie | STOC (interdépannage Usine de Thonon) | 3 411 | 3 058 | 12% | 27% |
| | SILA (interdépannage Usine de Seynod) | 1 507 | - | | |
| | SIVOM Région de Cluses (interdépannage Usine de Marignier) | 1 210 | 1 118 | 8% | |
| | SIVOM du Haut Chablais | 775 | 778 | 0% | |
| | SIDEFAGE (interdépannage Usine de Bellegarde) | 716 | 3 817 | -81% | |
| | CC des Colines du Léman | 452 | 484 | -7% | |
| | Chatel OM | 166 | 85 | 96% | |
| | Déchets d'Activités Economiques (DAE) ou Résidus STEP | 7 109 | 7 993 | -11% | |
| | Sous-total 74 hors SITOM | 15 347 | 17 333 | -11% | |
| Haute - Savoie | Sous-total 74 avec SITOM | 53 604 | 54 887 | -2% | 94% |
| Communes de Savoie | Savoie Déchets (interdépannage Usine de Chambéry) | 445 | - | | 2% |
| | SMITOM Tarentaise OM | - | 1 594 | | |
| | Déchets d'Activités Economiques (DAE) ou Résidus STEP | 696 | 766 | -9% | |
| | Sous-total 73 | 1 141 | 2 360 | -52% | |
| Autres départements de la Région AuRA (01 - 07 - 26 - 69) | Déchets d'Activités Economiques (DAE) ou Résidus STEP | 2 025 | 1 377 | 47% | 4% |
| | Sous-total Autres départements de la Région AuRA | 2 025 | 1 377 | 47% | |
| TOTAL réceptionné | | 56 769 | 58 624 | -3% | 100% |

Origine des déchets incinérés en 2016



3.5. LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'USINE D'INCINERATION DE PASSY

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance quant à ses impacts environnementaux.

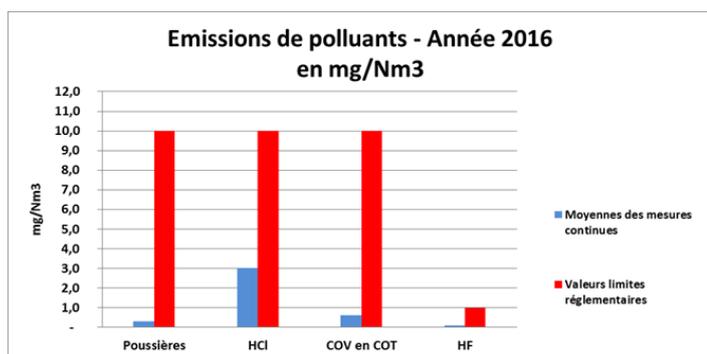
ANALYSES SUR LES FUMÉES :

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses doivent être réalisées en continu et d'autres sont effectuées 2 fois par an par un laboratoire extérieur agréé.

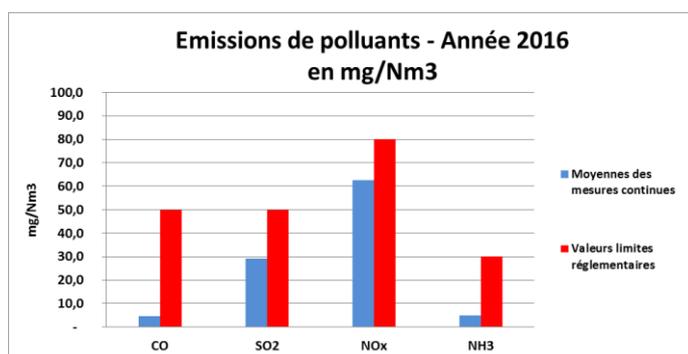
Depuis 2013, un système de mesure en semi-continu des dioxines-furannes a été mis en place (la nouvelle réglementation est obligatoire pour toutes les usines d'incinération). La concentration moyenne de ce polluant est mesurée sur des périodes de 4 semaines. Les cartouches scellées sont mises en place et analysées par un laboratoire extérieur agréé et indépendant.

RESULTATS DES ANALYSES SUR LES FUMÉES 2016

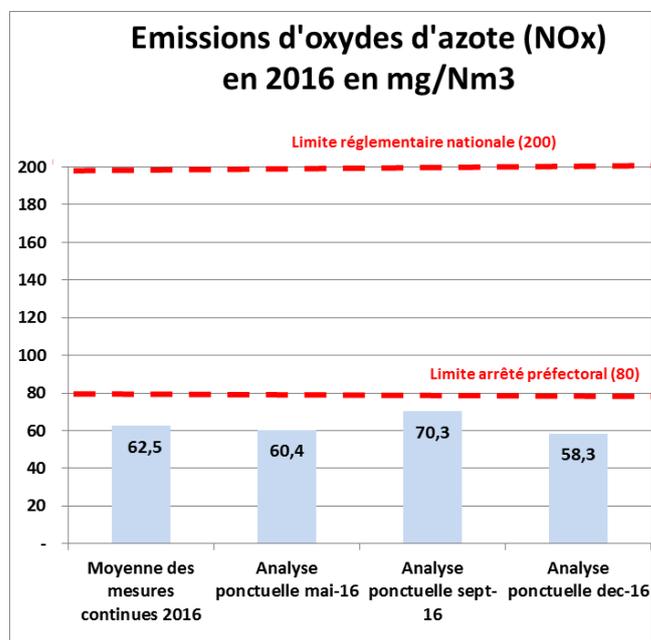
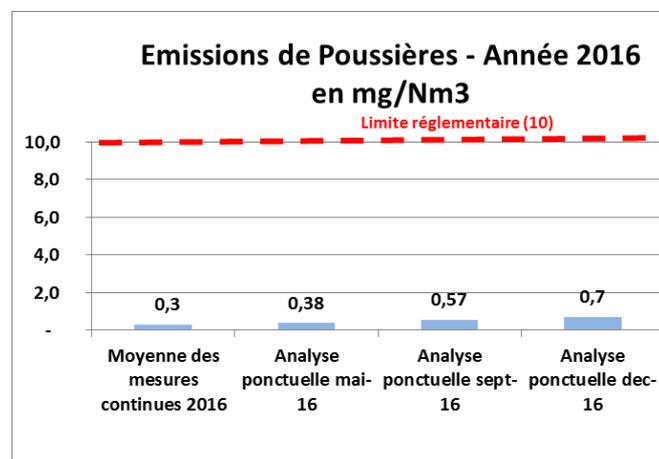
Mesures continues en mg/Nm³



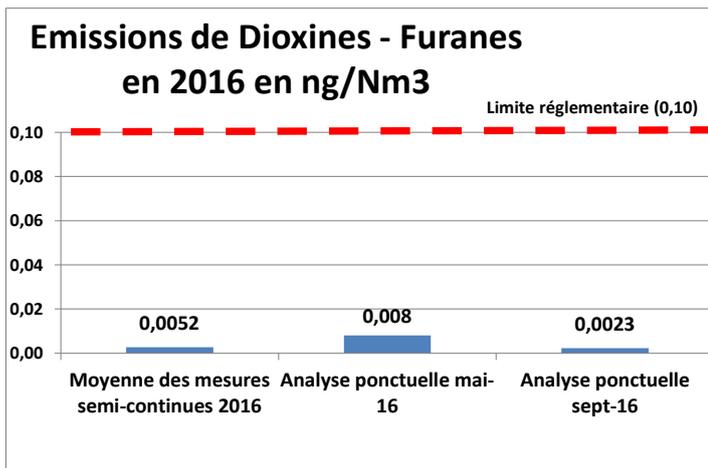
HCl : Chlorure d'hydrogène – COV : Carbone Organique Volatil exprimé en Carbone Organique Total – HF : Fluorure d'hydrogène



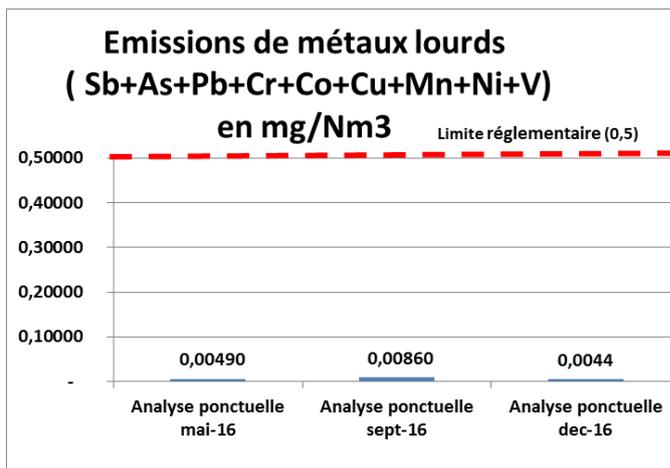
CO : Monoxyde de Carbone – SO2 : dioxyde de soufre – NOx : oxyde d'azote – NH3 : ammoniac



Mesures semi-continues en mg/Nm³



Mesures semestrielles en mg/Nm³



Emissions en kg/an

| Polluants | Formule | Quantités annuelles (kg) |
|---|------------|--------------------------|
| Oxydes d'azote | NOx | 16 993 |
| Dioxyde de soufre | SO2 | 7 927 |
| Ammoniac | NH3 | 1 342 |
| Monoxyde de carbone | CO | 1 258 |
| Acide chlorhydrique | HCl | 805 |
| Composés organiques volatils en composé organique total | COV en COT | 166 |
| Poussières | PM | 77 |
| Fluorure d'hydrogène | HF | 19 |

SURVEILLANCE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit réaliser annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

Les prélèvements sont réalisés au niveau :

- des sols
- des végétaux (thym et choux)
- du lait
- des lichens
- des retombées atmosphériques

Les concentrations de dioxines-furannes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats des analyses 2016 ont été présentés à la Commission de Suivi de Site (CSS) du 21/03/2016 présidée par le Sous-préfet en présence des représentants des services de l'Etat, des communes de Passy, Saint-Gervais et Servoz et des associations de riverains et environnementale.

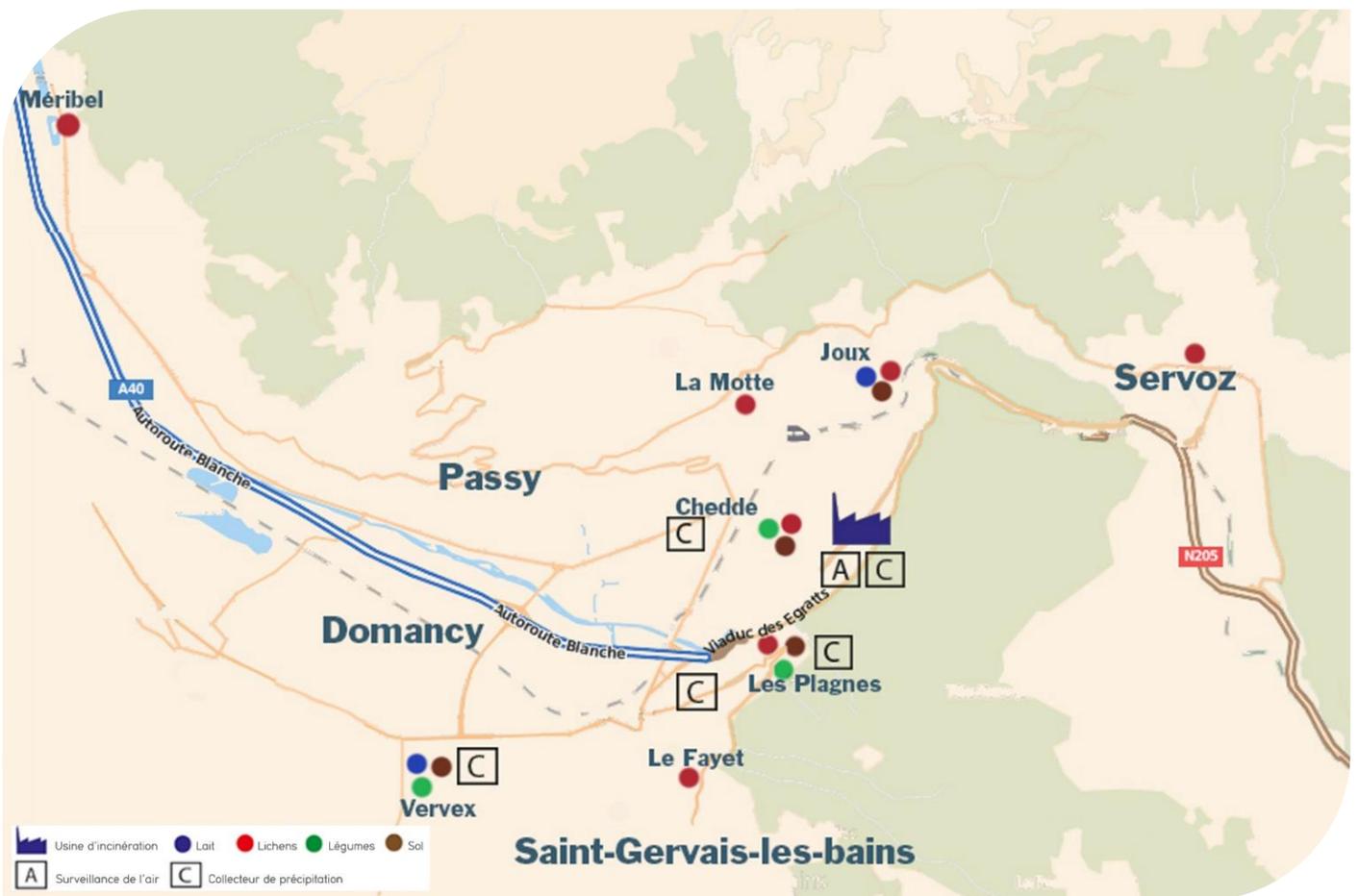
Globalement, ils ne montrent pas d'impact particulier de l'usine d'incinération sur l'environnement. Sur l'ensemble des sites de prélèvements :

⇒ les teneurs en dioxines-furannes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche.

⇒ Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le thym, le chou et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.

Ces résultats sont confirmés par Atmo dans le cadre du réseau de surveillance régional des dioxines et métaux lourds.

Localisation des points de surveillance dans l'environnement.



4. LA DECHETTERIE DE PASSY

Le SITOM assure la gestion de la déchetterie de Passy pour le compte de la CCPMB et de la CCVCMB.

Depuis la prise de la compétence « collecte » par la CCPMB en 2013, la déchetterie de Passy est ouverte aux particuliers, services techniques et professionnels des 10 communes de la CCPMB et de Servoz.

Les déchets des professionnels sont acceptés gratuitement sans limitation de volume sauf pour les gravats limités à 1 m³ et les pneus, les batteries, les huiles et les déchets industriels spéciaux qui sont acceptés en très faibles quantités et ponctuellement.

En 2016, la déchetterie de Passy a réceptionné 9 030 T contre 9 128 T en 2015 (-1,1% par rapport à 2015).

Pour s'assurer de l'origine des professionnels, un contrôle d'accès a été mis en place en février 2011. Les professionnels et services techniques autorisés sont munis d'un badge. A leur arrivée, la quantité de déchets est enregistrée par catégorie.

Tous les déchets réceptionnés rejoignent ensuite leur filière de traitement.

| Flux | Tonnage 2016 | Tonnage 2015 | Evolution 2016/2015 | Filière de valorisation |
|------------------------|--------------|--------------|---------------------|-------------------------------------|
| Recyclables / Verre | Pour mémoire | Pour mémoire | Pour mémoire | Recyclage |
| Gravats | 2 769 | 2 975 | -6,9% | SAGRAVE (Ain) |
| Déchets verts) | 2 657 | 2 520 | 5,4% | Compostière de Savoie |
| Incinérables | 1 248 | 1 500 | -16,8% | Incineration UIOM Passy |
| Encombrants non broyés | 333 | 617 | -46% | CSDU 2 (décharge SATOLAS) |
| Encombrants Broyés | 934 | 461 | 102,6% | UIOM Passy |
| Bois | 276 | 335 | -17,6% | Recyclage |
| Ferraille | 405 | 324 | 25% | Recyclage en aciérie |
| D3E | 137 | 154 | -11% | Recyclage et incinération |
| Papiers Cartons) | 152 | 131 | 16% | Recyclage |
| Pneumatiques | 52 | 65 | -20% | Valorisation matière ou énergétique |
| Déchets toxiques | 34 | 27 | 25,9% | Traitement spécifique |
| Palettes | 12 | - | - | |
| Huiles minérales | 6 | 9 | -33% | Valorisation matière |
| Huiles végétales | 5 | 0 | - | |
| Piles Batteries | 6 | 6 | - | Valorisation matière |
| Textiles | 4 | 4 | 12% | Valorisation matière |
| Total | 9 030 | 9 128 | -1,1% | |

5. LA DECHARGE DE LA FRASSE

La décharge d'ordures ménagères de Chedde-Passy, exploitée de 1974 à 1995, a été définitivement fermée en 1995. 320 000 tonnes y ont été entreposées. Des travaux d'aménagement ont été réalisés et les lixiviats (eaux ayant été en contact avec les déchets) font l'objet d'une collecte séparée. Compte tenu de leur charge polluante, ces eaux ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable. Ces eaux sont collectées séparément des eaux pluviales et sont rejetées dans un réseau d'assainissement pour être traitées à la station d'épuration de Passy.

Des analyses sont effectuées sur les lixiviats de la décharge pour vérifier le respect des seuils de concentration des polluants.

Début 2013, un affaissement avec des crevasses a été constaté au sommet de la décharge. Il a été vraisemblablement provoqué du fait d'une perte de perméabilité de la couverture de la décharge, laissant infiltrer l'eau de pluie dans le massif de déchets.

La DREAL en charge de la surveillance de ce site classé pour la protection de l'environnement (ICPE) a demandé au SITOM de présenter des propositions pour :

- la remise en état de la décharge pour éviter l'infiltration des eaux pluviales
- le suivi sur le long terme de la décharge (analyses des eaux de nappes souterraines et des Lixiviats)

Un nouvel arrêté préfectoral a été imposé au SITOM en octobre 2014, pour la réalisation des travaux de remise en état et du suivi à long terme.

Fin 2015, les travaux de remise en état de la décharge de la Frasse ont été réalisés pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets.

Les travaux, d'un coût de 450 000 Euros, ont consisté en un nouveau profilage du massif de déchets, avec la pose d'une couverture étanche sur le sommet, et la mise en place de caniveaux en pied de talus pour évacuer les eaux pluviales de surface vers l'Arve.

Grace aux travaux, le débit de lixiviats a diminué de 39% en 2016 par rapport à 2015.



IV ASPECTS FINANCIERS – DEPENSES ET RECETTES

1. LES DECHETS COMPOSTABLES

« OPERATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE » HORS FRAIS DE PERSONNEL SITOM :

| Dépenses directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 | Recettes directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|---|--------------|------------|---------------------|
| Achat composteurs et bio-seaux | 24 332 | 17 116 | 42% | Participations des acquéreurs de composteur | 7 387 | 6 404 | 15% |
| Location véhicule - Autre matériel | 1 993 | 2 121 | -6% | | | | |
| Communication – stagiaire – formation | 71 | 1 323 | -95% | TOTAL | | | |
| TOTAL | 26 396 | 20 561 | 28% | 7 387 | 6 404 | 15% | |

2. LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE

DEPENSES DIRECTES « COLLECTE SELECTIVE » :

| Dépenses directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|--|------------------|----------------|---------------------|
| Collecte du verre | 186 704 | 183 551 | 2% |
| Transport et tri des emballages | 416 724 | 399 049 | 4% |
| Dépenses de communication | 57 208 | 83 999 | -32% |
| Dépenses de personnel (animateurs) ** | 159 694 | 156 954 | 2% |
| Reversements aides D3E | 55 648 | 54 094 | 3% |
| Achats 10 écollectos | - | 2 070 | - |
| Amortissements * | 48 005 | 42 073 | 14% |
| Autres frais (véhicule, carburant, affranchissement, formation, portables, vêtements, ...) | 4 434 | 9 055 | -51% |
| Reversements aides EcoMobilier hors Passy | 155 951 | - | - |
| TOTAL | 1 084 368 | 930 845 | 16% |

RECETTES DIRECTES « COLLECTE SELECTIVE » :

| Recettes directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|---|------------------|------------------|---------------------|
| Verre (OI Manufacturing) | 109 008 | 101 961 | 7% |
| Gros de magasin : Papier Carton (VALAURA) | 11 372 | 14 500 | -22% |
| Journaux - Magazines (VALAURA) | 128 621 | 98 099 | 31% |
| Cartonnettes (EPR) | 78 626 | 44 402 | 77% |
| Flacons plastiques (EPR) | 38 459 | 51 438 | -25% |
| Aluminium (CORNEC) | 2 735 | 3 988 | -31% |
| Acier CS (SITA) | 7 955 | 6 233 | 28% |
| Briques alimentaires (Novatissue) | 562 | 213 | 164% |
| Aides ECO-EMBALLAGES | 827 891 | 894 584 | -7% |
| Aides OCAD3E hors déchetterie de Passy | 55 190 | 58 133 | -5% |
| Aides Eco-Folio | 52 389 | 54 470 | -4% |
| Aides EcoMobilier hors déchetterie de Passy | 141 497 | - | - |
| Subvention Région (CDRA) | - | 3 | -100% |
| TOTAL | 1 454 304 | 1 328 023 | 10% |

*subventions amorties déduites

3. L'USINE D'INCINERATION DE PASSY

DEPENSES DIRECTES « USINE D'INCINERATION » :

| Dépenses directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|---|------------------|------------------|---------------------|
| Contrat DSP SET MONT-BLANC | 3 321 600 | 3 026 157 | 10% |
| Gros Entretien Renouvellement Bâtiments | 100 003 | 4 876 | 1951% |
| Jury de nez | 6 250 | 4 775 | 31% |
| Réseau Air Rhône-Alpes de surveillance Dioxydes - Métaux lourds | 20 900 | 19 400 | 8% |
| Frais financiers (intérêts des emprunts) | 145 766 | 132 663 | 10% |
| Amortissements * | 656 792 | 783 121 | -16% |
| TOTAL | 4 251 310 | 3 970 993 | 7% |

* subventions amorties déduites

RECETTES DIRECTES « USINE D'INCINERATION » :

| Recettes directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|--|------------------|------------------|---------------------|
| Prestations facturées aux « autres clients » (Privés, syndicats extérieurs, STEP, déchetteries) hors incinérables déchetterie de Passy avec TGAP | 1 301 157 | 1 095 186 | 19% |
| Participation des CC aux charges d'exploitation et au remboursement du capital des emprunts avec TGAP | 3 314 801 | 3 354 980 | -1% |
| TOTAL | 4 615 958 | 4 450 166 | 4% |

4. LA DECHETTERIE DE PASSY

DEPENSES DIRECTES « DECHETTERIE DE PASSY » :

| Dépenses directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|--|----------------|----------------|---------------------|
| Contrat SET MONT-BLANC | 685 026 | 686 710 | 0% |
| Traitement des déchets incinérables y compris TGAP | 115 384 | 138 851 | -17% |
| TOTAL | 800 411 | 825 561 | -3% |

RECETTES DIRECTES « DECHETTERIE DE PASSY » :

| Recettes directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|---|----------------|----------------|---------------------|
| Participation des 3 Communautés de Communes concernées aux charges d'exploitation avec TGAP | 774 765 | 814 143 | -5% |
| Recette OCAD3E | 10 343 | 11 166 | -7% |
| Recettes EcoMobilier | 15 303 | - | - |
| TOTAL | 800 411 | 825 309 | -3% |

5. LA DECHARGE DE LA FRASSE

DEPENSES DIRECTES « DECHARGE DE LA FRASSE » :

| Dépenses directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|---|---------------|---------------|---------------------|
| Eau et assainissement | 33 232 | 64 065 | -48% |
| Electricité | 1 044 | 1 246 | -16% |
| Locations immobilières | 1 162 | 1 162 | 0% |
| Analyses lixiviats et eaux souterraines | 5 169 | 2 960 | 75% |
| Entretien terrain | 6 188 | - | - |
| Remise en état | 8 000 | 13 099 | -39% |
| Entretien et télégestion pompes | 6 392 | 4 317 | 48% |
| TOTAL | 61 187 | 86 849 | -30% |

RECETTES DIRECTES « DECHARGE DE LA FRASSE » :

| Recettes directes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|---|---------------|----------------|---------------------|
| Participation des Communautés de Communes | 85 000 | 112 000 | -24% |
| TOTAL | 85 000 | 112 000 | -24% |

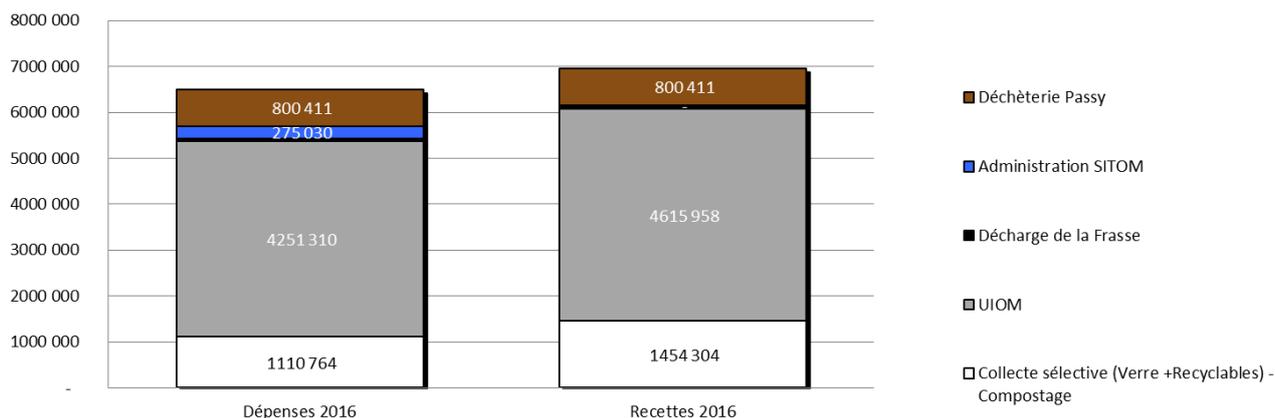
6. LES DEPENSES TRANSVERSALES

| Dépenses | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|---|----------------|----------------|---------------------|
| Dépenses de personnel | 113 950 | 106 948 | 7% |
| Indemnités élus | 25 448 | 25 648 | -1% |
| Taxe foncière | 31 127 | 30 687 | 1% |
| Honoraire (AMO suivi UIOM et avenants, maintenance informatique, assistances financière, juridique et en assurance, CSA3D) | 29 338 | 29 437 | 0% |
| Etude des Déchets Spéciaux | 4 363 | 2 588 | 69% |
| Aménagement bureaux animateurs | 720 | 1 297 | -44% |
| Décharge des Egratz (étude, analyses,...) | 2 291 | 11 038 | -79% |
| Autres frais (assurances, nettoyage, tickets resto, abonnements, annonces marchés, petits équipements, téléphone, affranchissement, amortissement...) | 67 794 | 77 950 | -13% |
| TOTAL | 275 030 | 285 593 | -4% |

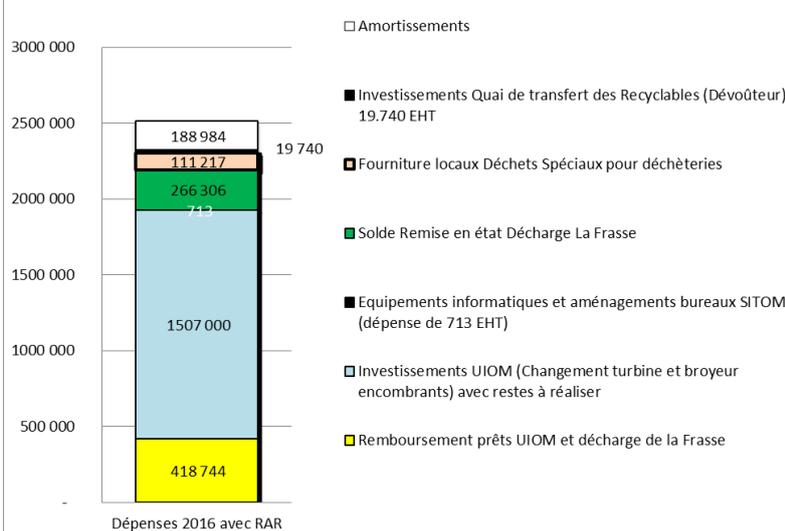
7. BILAN FINANCIER DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
|---|------------------|------------------|---------------------|
| TOTAL hors dépenses exceptionnelles | 6 498 702 | 6 120 401 | 6% |
| Dépense exceptionnelle sinistre 2001 | 4 622 | 11 600 | -60% |
| Dépense exceptionnelle hors sinistre 201 | 3 000 | - | |
| Amortissement des charges des prêts « sinistre » | - | 460 000 | -100% |
| TOTAL avec dépenses exceptionnelles sans report résultat antérieur | 6 506 325 | 6 592 001 | -1% |
| Recettes | Année 2016 | Année 2015 | Evolution 2016/2015 |
| TOTAL recettes sans report résultat antérieur | 6 963 060 | 6 721 902 | 4% |
| Recette exceptionnelle | 3 000 | 15 599 | -81% |
| TOTAL recettes sans report antérieur avec recette exceptionnelle | 6 966 060 | 6 737 501 | 3% |

Dépenses et recettes de fonctionnement Année 2016



Dépenses d'investissement y compris Restes à réaliser Année 2016



8. INDICATEURS FINANCIERS

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS :

| Année 2016 | Tonnages | Dépenses en EHT avec TGAP | Recettes EHT (vente matériaux, éco-organismes, recettes extérieures) | Coût résultant 2016 EHT/tonne avec TGAP | Coût résultant 2015 EHT/tonne avec TGAP |
|---|----------|---------------------------|--|---|---|
| Coût moyen de l'incinération des OM | 24 549 | 4 251 310 | 1 301 157 | 120,17 | 116,99 |
| Coût du recyclage | 8 035 | 1 084 368 | 1 454 304 | -46,04 | -50,13 |
| Coûts transversaux SITOM (hors dépenses exceptionnelles) | 32 584 | 275 030 | - | 8,44 | 8,79 |
| Coût moyen de traitement des déchets ménagers | 32 584 | 5 610 709 | 2 755 461 | 87,63 | 85,04 |
| Coût moyen du remboursement du capital des emprunts pour l'UIOM | 24 549 | 400 000 | - | 16,29 | 13,43 |

EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE DE PASSY

| Année 2016 | Tonnage | Dépenses en EHT avec TGAP | Recettes EHT (D3E, EcoMobilier) | Coût résultant 2016 EHT/tonne avec TGAP | Coût résultant 2015 EHT/tonne avec TGAP |
|----------------------|---------|---------------------------|---------------------------------|---|---|
| Coûts d'exploitation | 9 030 | 800 411 | 25 646 | 85,80 | 89,22 |

V COMMUNICATION

1. CONTEXTE

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc doit faire face à l'affluence touristique. Son territoire accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Pour inciter les habitants permanents, vacanciers et professionnels à trier leurs déchets, le SITOM compte aujourd'hui 5 animateurs.

Les animateurs effectuent des animations auprès des divers publics : élus, écoliers, vacanciers, professionnels... en des lieux très différents : écoles, marchés, supermarchés, salons, conseils municipaux, commerces...

A cette communication orale s'ajoute une communication écrite et visuelle, là encore pour assurer la permanence et la cohérence du message sur le territoire. Le SITOM a adapté sa communication écrite aux populations étrangères, en traduisant certains documents en anglais et italien.

Les actions sont de plus en plus orientées vers la sensibilisation et/ou l'accompagnement de « relais », comme les syndicats, les loueurs de meublés et ce pour toucher d'avantage d'utilisateurs.



2. COMMUNICATION ECRITE

2.1. SIGNALÉTIQUE SUR LES CONTENEURS

Les supports visuels sont nécessaires et prioritaires pour informer la population sur le bon geste de tri ou des changements de collectes : il s'agit par exemple de la signalétique mise en place à proximité ou sur les conteneurs. Elle est fournie gratuitement aux Communautés de Communes.

⇒ En aout 2016, un nouveau panneau a été créé et fourni pour tous les conteneurs Recyclables de la CC VCMB.

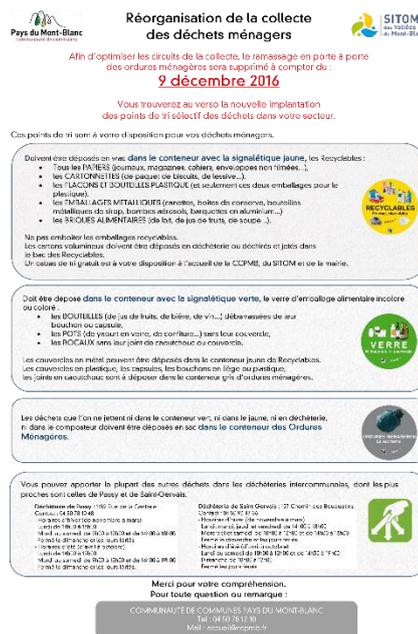
⇒ Durant 2016, 14 affiches ont été données à la CCPMB, pour qu'elle puisse optimiser ses circuits de collecte et 1 597 lettres d'informations ont été distribuées dans les boites aux lettres.



Panneau posé sur les conteneurs des Recyclables



Affiche informative pour les changements de collecte



le ramassage en porte à porte sera supprimé. Merci de déposer vos déchets ménagers aux points de tri les plus proches :



ou dans un autre point de tri du territoire. Merci de votre compréhension.



Lettres informatives distribuées dans les boites aux lettres des habitants concernés

2.2. DOCUMENTS POUR LES LOUEURS DE MEUBLES

Pour « aider » les loueurs de meublés dans la mise en place du tri sélectif, le SITOM fournit gratuitement l'affichage des consignes de tri sous l'une ou plusieurs des formes suivantes :

- document papier format A5 reprenant les consignes de tri, même document recto-verso en versions anglaise et italienne,
- document plastifié format A5 repositionnable avec les consignes de tri,
- autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri pour le Verre, les Recyclables et les Ordures Ménagères.

En 2016, 82 « kits » ont ainsi été distribués.



Documents proposés aux loueurs de meublés



2.3. DOCUMENTS POUR LES HABITANTS ET TOURISTES

Le SITOM possède de nombreux documents de communication destinés à des publics variés :

LE MEMO-TRI (2001-2010)



Il existe toujours deux versions : l'autocollant repositionnable destiné aux locations de meublés/syndics et le mémo-tri traduit en anglais et italien.

1 145 Mémo-tri ont été déposés dans les mairies et Offices de tourisme en 2016.

LA REGLETTE DE TRI (2009)



Support de communication qui permet de répondre à des questions de tri très précises. Il est distribué aux habitants permanents à l'occasion des stands et lors des réunions de distribution des composteurs.

LE CABAS DE TRI (2013)



Il est depuis de nombreuses années, distribué aux habitants permanents et secondaires. Il permet de reconnaître rapidement les déchets recyclables. Il est destiné à faciliter le geste de tri en permettant le lien entre la maison et le conteneur le plus proche, mais aussi à communiquer sur la réduction des déchets.

437 cabas ont été déposés dans les mairies en 2016.

2.4. L'ECO DES VALLEES DU MONT-BLANC

Chaque année, le SITOM édite deux publications (une en été, une en hiver) destinées à informer la population. Les thèmes retenus sont choisis pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire.

Depuis 2016, à l'issue d'un appel d'offres, la société YP Médias a été retenue pour les prestations de création du journal du SITOM, l'agence ZOOM étant chargée de la création graphique.

Thèmes traités en 2016 dans l'Eco des Vallées du Mont-Blanc :

JOURNAL N°29 ETE 2016 (38 250 EXEMPLAIRES)

[Sommaire du journal n°29](#)

Page 4 - Dossier « Réduction des déchets : comment agir localement ? »

Page 8 - Thématique : Salon de coiffure

Page 10 - Bonnes astuces

Page 11 - Monactu. ado : Sur le web, tout n'est pas bon à jeter

Page 12 - Le guide du tri : N'abonnez plus vos déchets au pied des conteneurs !



JOURNAL N°30 HIVER 2016 (37 500 EXEMPLAIRES)

[Sommaire du journal n°30](#)

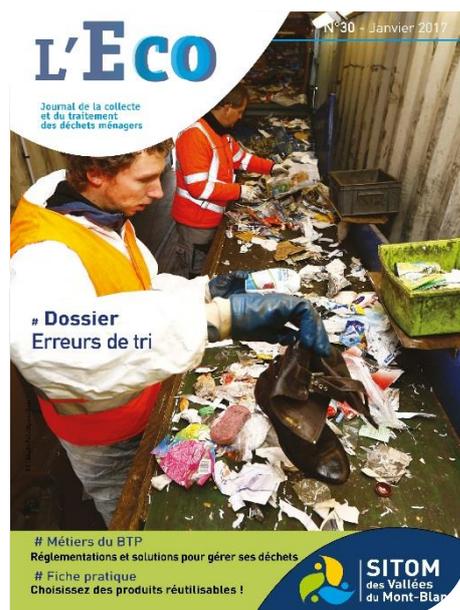
Page 4 - Dossier : « Erreurs de tri : comprendre pour mieux agir »

Page 8 - Thématique : Métiers du BTP

Page 10 - Monactu. ado : Déchets dans la nature: réagissons !

Page 11 – Fiche pratique : choisissez des produits réutilisables !

Page 12 - Le guide du tri : Jetez vos équipements en fin de vie !



2.5. LES DOCUMENTS DIVERS

Le SITOM possède également divers documents de communication plus généralistes :



- Charte du randonneur indiquant les temps de dégradation de déchets jetés dans la nature – SITOM
- Livret « le recyclage ou la deuxième vie des emballages » – Eco-Emballages / SITOM
- Livret sur « le compostage domestique » - ADEME
- Livret sur « les encombrants » - ADEME
- Fascicule sur la filière de recyclage des D3E – SITOM
- Livret « protégeons notre planète »
- Eco-quizz – SITOM
- Autocollants « Stop Pub » - Ministère du Développement Durable
- Plaquette d'information sur l'usine d'incinération de Passy et sur la valorisation des mâchefers – SET Mont-Blanc
- Autres plaquettes ADEME

2.6. LA PRESSE ECRITE, BULLETINS MUNICIPAUX ET BULLETINS INTERCOMMUNAUX

Les animateurs du SITOM sont régulièrement en contact avec les correspondants du Dauphiné Libéré, du Messenger et Vivre en Val d'Arly, pour les informer de leurs différentes actions.

INSERTIONS DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX & MAGAZINES INSTITUTIONNELS :

Les communes, à travers leurs bulletins municipaux sont également un relai important. Elles publient régulièrement des articles sur le tri et la gestion des déchets ménagers, dont certains fournis par le SITOM.

SITOM
Crest-Voland

Vente de composteurs

Après le printemps, les jardiniers se préparent à l'été. Pour cela, il est important d'avoir un composteur à disposition. Le SITOM de Crest-Voland vous propose de vendre des composteurs à 50€ TTC. Ils sont disponibles en 3 modèles : 120 litres, 180 litres et 240 litres. Ils sont conçus pour être utilisés avec des déchets verts et des déchets alimentaires.

Ecollectos et éco-verres

Le SITOM propose également des services de collecte de déchets verts et de verre. Les éco-verres sont des bouteilles et canettes en verre qui sont collectées et recyclées.

Stop Pub

Le SITOM propose également des services de collecte de déchets ménagers. Les déchets sont collectés et recyclés.

Article paru dans le Bulletin Municipal de Crest-Voland octobre 2016.

LE SITOM AU SERVICE DES LOUEURS DE MEUBLES

Vous possédez un meuble à louer ? C'est nous, le SITOM, qui vous proposons de vous en occuper gratuitement. Nous vous fournissons des sacs de déchets et des sacs de tri.

1. Un lot de trois autocollants à coller sur un système de tri (bouteilles, canettes ou cartons.)
2. Un mémo responsable recopiant l'ensemble des consignes de tri à mettre par exemple dans le tiroir d'accueil ou sur la porte d'un placard.
3. La charte de bon usage document permettant d'informer les clients sur le temps de dégradation des déchets jetés dans la nature.

Pour connaître cette information, il est souhaitable d'effectuer un appel direct à l'Office de traitement sur lequel vous indiquez les points de tri les plus proches.

POUR RECEVOIR VOTRE KIT, CONTACTEZ LE SITOM :

- sur le site internet www.sitom.fr
- par téléphone au 04 78 78 30 68
- par mail à animation@sitom.fr

SITOM des Vallées du Mont-Blanc

VERRE RECYCLABLE

Article paru dans le Bulletin Vivre en Val d'Arly n° 42 été 2016

INSERTION DES CONSIGNES DE TRI DANS LES GUIDES DU TERRITOIRE :

Afin de communiquer les consignes de tri aux touristes et saisonniers, le SITOM finance des encarts dans les Guides du territoire.



Insertion dans le guide des Contaminées été 2016



Insertion dans le guide de Praz sur Arly hiver 2016



Insertion dans le guide des saisonniers 2016

2.7. COURRIER INFORMATIF AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Depuis mars 2012, le SITOM achète à la Poste un listing des arrivants sur le territoire du SITOM.

Tous les mois, un envoi est réalisé sous enveloppe nominative, contenant :

- Un mot de bienvenue
- Un mémo- tri
- Un autocollant STOP PUB pour la boîte aux lettres
- Un flyer proposant l'achat d'un composteur

Nombre de lettres nominatives envoyées en 2016

| | |
|--|------------|
| CC de la Vallée de Chamonix Mont Blanc | 112 |
| CC Pays Mont Blanc | 409 |
| CC du Val d'Arly | 31 |
| Total | 552 |

2.8. LE SITE INTERNET DU SITOM

LES ACTIONS MENEES EN 2016

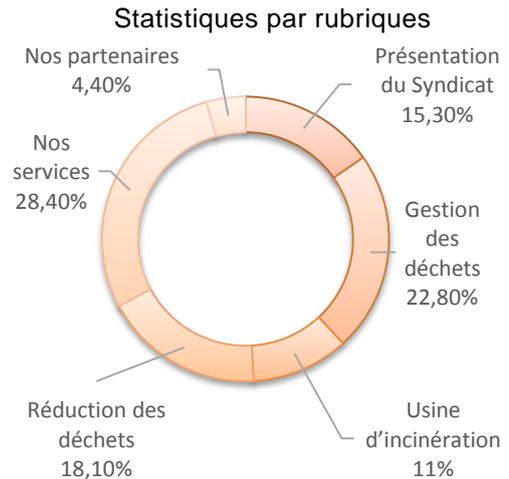
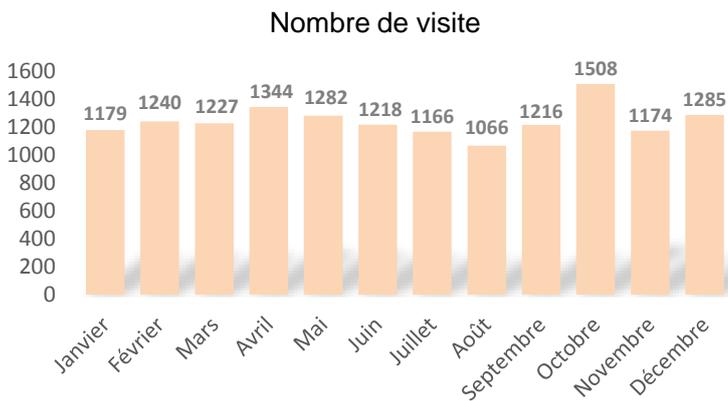
- Réorganisation des rubriques, des articles
- Création d'une nouvelle rubrique sur l'usine d'incinération.
- Changement régulier de la page « Actualité »,
- Ajout dans la rubrique « Agenda » des dates de participation du SITOM dans les manifestations du territoire (stand d'information sur le tri...) et sur les ventes de composteurs.
- Approvisionnement en nouveaux articles (fiches pratiques, jeux)
- Actualisation d'anciens articles (Compostage, dates sur les ventes de Composteurs, demande de prêt d'éco-verres et d'écollectos, textiles, rapport annuel, etc...).

La moyenne des visites par jour s'élevait à 42 en 2016, Cette moyenne est supérieure à celle des sites institutionnels (mairies...), qui atteignent généralement 20 à 30 visites/jour.

L'origine des visites est soit directe : les internautes tapent directement leur recherche sur le moteur de recherche, soit indirecte : par un lien fait à partir d'un site institutionnel (Mairies, Communautés de Communes) ou autre. D'où l'importance des relais et des liens valides vers le site du SITOM.



EVOLUTION DES VISITES EN 2016 :



2.9. MISE EN PLACE DES CONSIGNES DE TRI EN HABITAT COLLECTIF

Au total sur le Val d'Arly

- ⇒ 11 agences en contact (toutes activités confondues)
- ⇒ 227 affiches posées dans 156 immeubles, 2670 logements concernés
- ⇒ 26 locaux poubelles équipés, 19 locaux uniquement OM (dont 9 colonnes vide-ordures) et 7 locaux en collecte tri sélectif.
- ⇒ 1 article paru dans le Bulletin de l'association Vivre en Val d'Arly en 2016 (d'autres dans les bulletins municipaux à venir sur 2017)
- ⇒ 700 Mémos repositionnables, 300 autocollants ronds (verre, recyclables, OM), 300 Stop-Pub distribués en agences et centrale de réservation.

Pour inciter au tri et réduire les erreurs de tri, les consignes de tri doivent être largement diffusées auprès des résidents secondaires et touristes.

La démarche a été menée sur la communauté de communes du Val d'Arly, de juin 2016 à fin 2016.

Communication communale :

Diffusion auprès de toutes les mairies d'un article à faire paraître dans le prochain bulletin municipal à destination des loueurs de meublé pour la mise à disposition des consignes de tri dans les appartements sous forme de kit (mémo tri repositionnable, stop pub, et 3 autocollants à poser sur les poubelles recyclables/verre/OM).

Contact et prise de RDV avec les agences immobilières, locatives et la centrale de réservation

Sensibilisation à la problématique du tri des déchets et aux erreurs de tri pour mettre en place une communication adaptée auprès des résidents secondaires et touristes. Elaboration de différents supports de communication en collaboration avec les agences et la CC (article « déchets » sur le règlement de copropriété, mail type aux propriétaires, article dans un magazine d'agence, affiches,...), affichage en pied d'immeubles, mise à disposition des kits dans les agences. Equipement en signalétique pour les immeubles dotés de locaux poubelles.

Les sociétés de nettoyage ont fait ressortir une problématique importante concernant les locaux poubelles et vide-ordures encore présents dans quelques bâtiments. Outre les problèmes de salubrité et de collecte, ces derniers sont de véritables freins au tri des déchets.

3. COMMUNICATION ORALE

3.1. LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le SITOM axe sa communication sur des actions de proximité afin d'aller à la rencontre des habitants permanents, des vacanciers et des résidents secondaires. Pour cela, les animateurs possèdent un stand qu'ils placent sur les marchés, dans les supermarchés, devant les offices du tourisme,...

Le stand informe les différents publics sur la gestion des déchets, le recyclage, la réduction à la source et sur le compostage individuel, mais aussi collectif.

Le stand présente une partie fixe destinée à informer les passants sur le devenir de leurs emballages, par le biais de différents supports.

Divers documents sont laissés à disposition du public (guides de tri, sacs de pré-collecte, mémos, « l'Eco des Vallées du Mont-Blanc », documents Eco-emballages « le recyclage ou la deuxième vie des emballages » et documents divers).

Quelques chiffres :

- ⇒ 30 animations touristiques
- ⇒ Plus de 1 650 personnes rencontrées en 2016



| Types d'animations | Personnes rencontrées | | |
|------------------------------|-----------------------|------------|--------------|
| | CCPMB | CCVCMB | Total |
| Fêtes / Foires | 830 | 52 | 882 |
| Marchés | 336 | 99 | 435 |
| Salons | 240 | - | 240 |
| Stands en Supermarché | 115 | - | 115 |
| Total | 1 521 | 151 | 1 672 |

3.2. ANIMATION EN SUPERMARCHÉ POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une semaine d'animation s'est déroulée du 5 au 9 décembre dans les supermarchés Casino à Demi-Quartier, Carrefour à Sallanches, Super U à Passy et Intermarché à Domancy. Les animateurs ont créé un stand sur une nouvelle thématique d'actualité : Le gaspillage alimentaire.



Ce stand présentait les chiffres du gaspillage alimentaire, « comment l'éviter au supermarché et à la maison ? » ainsi que différents jeux- ateliers indiquant les pertes de la production à la consommation pour la filière fruits et légumes, « Comment bien ranger son frigo ? » pour éviter le gaspillage alimentaire, une roue des restes où les passants pouvaient inscrire une recette comportant le reste pointé par la flèche sur la roue.

Un livret d'astuces de conservation des aliments et d'accommodation des restes alimentaires a été distribué à cette occasion.

La présence du SITOM en supermarché a également permis d'organiser une collecte de petits appareils électriques et électroniques hors d'usage.

Cette semaine d'animation a permis de rencontrer 115 personnes.

3.3. LES ANIMATIONS SCOLAIRES

PRIMAIRES

Quelques chiffres :

- ⇒ 106 interventions dans 21 établissements scolaires
- ⇒ 2 650 élèves sensibilisés
- ⇒ Un catalogue de 6 modules de 3 heures
- ⇒ 318 h d'animations

Durant l'année scolaire 2015/2016, les animateurs ont sensibilisé 106 classes dans 21 établissements scolaires. Ces interventions ont lieu dans les classes de primaires, du CP au CM2, sur demande des enseignants.

Les enseignants ont le choix entre 6 modules de 3h, ils sont adaptés en fonction de l'âge des enfants.

Ils traitent les différents thèmes :

- **Module Découverte des déchets** : CP. Les enfants découvrent les matières et le tri des déchets ménagers.
- **Module Recyclage** : CP – CM2. Les enfants, après avoir revu les consignes de tri sous la forme d'un jeu de plateau, partent à la découverte d'une filière de recyclage et cherchent à savoir pourquoi le tri des déchets a été mis en place.
- **Module Compostage** : CE1 – CM2. Les animateurs rappellent les consignes de tri aux enfants avant d'aborder le thème du compostage. Cette animation nécessite la formation de 2 groupes d'enfants: un groupe avec l'enseignant découvre les décomposeurs et un groupe avec l'animateur découvre le compostage par un jeu de plateau. Cette animation fait suite à l'opération conduite par le SITOM, visant à équiper les foyers de composteurs individuels. Une vidéo, qui a été tournée sur le territoire, est présentée aux enfants.



- **Module Réduction des déchets** : CE1 – CM2. Rappels sur les consignes de tri. Puis grâce à un atelier en petit groupe, découverte des différents rôles des emballages, dans l'objectif de connaître les gestes limitant la production de déchets.
- **Module Experts** : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy et les avantages du tri après avoir fait un rappel des consignes par le biais d'un jeu de plateau.
- **Module déchèterie** : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement d'une déchèterie. Cette animation se déroule en deux parties : la première sur des petits ateliers de 15 minutes et la seconde sur un travail collectif.

Nombre d'interventions par module en 2015/2016 :

| | |
|----|--|
| 31 | animations sur le recyclage |
| 23 | animations sur la découverte des déchets |
| 13 | animations sur la réduction des déchets |
| 26 | animations sur le compostage |
| 9 | animations sur le fonctionnement de l'UIOM |
| 4 | animations sur le fonctionnement d'une déchèterie. |

ANIMATIONS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES HORS ECOLES PRIMAIRES 2016 (ANNEES SCOLAIRES 2015/2016 – 2016/2017)

Le courrier de proposition d'intervention du SITOM dans les établissements scolaires a été envoyé à tous les Responsables des Collèges, Lycées, IME, MFR en septembre 2016.

Les interventions proposées sont gratuites et différentes selon le public concerné et le choix de l'établissement. Elles peuvent être suivies de visites de sites :

- pour les 3^{ème} : Centre de tri Excoffier à Villy le Pelloux
- pour les 3^{ème}, 4^{ème}, IME et MFR : Usine d'Incinération de Passy durant les journées portes ouvertes. Les créneaux proposés sont les 15 et 16 juin 2017 après-midi.

Ces interventions ont pour but de poursuivre la sensibilisation des jeunes afin d'ancrer le message sur la gestion des déchets ménagers au SITOM (consignes de tri, recyclage, incinération, réduction à la source, ...).



Visite du centre de tri, par des collégiens

Actions menées par les animateurs sur l'année 2016 :

| Etablissement | Dates d'animation | Public | Nombre | Remarques |
|-------------------------------|--------------------------|--|--------------------------------------|--|
| Lycée du Mont Blanc PASSY | Du 11 au 15 janvier | 2 ^{nde} et 1 ^{ère} 30 classes | 840 élèves 22 enseignants | 4 classes non présentes / 34 classes prévues. Les interventions ont également eu lieu avec les 1ères car le SITOM n'était pas intervenu en 2014/2015. |
| ESAT SALLANCHES | 31 mars | Encadrants | 8 | Une réunion de préparation et visite du site a eu lieu le 26 février. Contact débouchant sur la mise en place du compostage dans la structure. |
| | 26 avril | Travailleurs | 5 | |
| MFR Clos des Baz SALLANCHES | 1 ^{er} mars | DIMA et CAP Menuisier 1 ^{ère} année | 26 élèves 2 enseignants | Réunion pour démarche établissement éco-responsable le 9 mars |
| | 1 ^{er} juillet | Enseignants et Personnel | 16 | |
| IME Clos Fleuri PASSY | 1 ^{er} avril | Elèves | 13 élèves 2 éducateurs | Réunion de préparation le 14 mars |
| Collège Jeanne d'Arc CHAMONIX | 4 mai | 6 ^{ème} | 40 élèves 1 enseignant | Contact débouchant sur la mise en place du compostage dans l'établissement |
| MFR Le Belvédère SALLANCHES | 12 mai | 3 ^{ème} | 24 élèves 1 enseignant | Visite du centre de tri le 9 juin. Contact débouchant sur la mise en place du compostage dans l'établissement |
| IME Chalet St André MEGEVE | 30 novembre | 14 à 16 ans | 12 jeunes 3 encadrants | Réunion de préparation le 4 octobre |
| Collège de Varens PASSY | 17 octobre | 3 ^{ème} | 56 élèves 1 enseignant | Contact débouchant sur la mise en place du compostage dans le collège |
| | 18 octobre | 5 ^{ème} et 4 ^{ème} SEGPA | 18 élèves 1 enseignant | |
| | 8 novembre | 3 ^{ème} SEGPA | 11 élèves 2 enseignants | |
| | 15 novembre | 5 ^{ème} | 30 élèves 1 enseignant | |
| Collège Emile Allais MEGEVE | 1 ^{er} décembre | 5 ^{ème} | 29 élèves | |
| | 4 novembre | 3 ^{ème} | 40 élèves 1 enseignant | - |
| Collège Assomption ST-GERVAIS | 18 novembre | 3 ^{ème} | 20 élèves | - |
| | 28 novembre | 5 ^{ème} et 3 ^{ème} | 51 élèves 1 enseignant | - |
| TOTAL | | 20 | 1231 élèves 16 encadrants | |

3.4. LES REUNIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL ET DANS LES SOIREEES D'ACCUEIL DES SAISONNIERS

A la demande, les animateurs interviennent pour former le personnel en milieu professionnel.

| Etablissements | Dates de formation | Nombres de participants | Communes | Observations |
|--|--|-------------------------|-------------|------------------------------------|
| Centrale SODEXO | 21 janvier 2016 | 5 | Passy | Personnel de cuisine |
| Résidence MAEVA | 13 juin 2016 | 30 | Megève | Personnel du centre de vacances |
| Wedze | 27 juin 2016 | 70 | Passy | Collaborateurs de Wedze |
| Résidence le SkiRoc | 4 juillet 2016 | 5 | Vallorcine | Personnel du centre de vacances |
| Le Prariand | 26 juillet 2016 | 15 | Megève | Personnel du centre de vacances |
| UCPA | 20 septembre 2016 | 1 | Argentière | Responsable de l'UCPA |
| Service départemental incendie et secours 74 | 21, 23 septembre et le 11 octobre 2016 | 15 | Chamonix | Formation pour les Sapeurs Pompier |
| Blue ice | 6 octobre 2016 | 15 | Les Houches | Personnel de l'entreprise |
| Maeva | 12 décembre 2016 | 30 | Megève | Personnel du centre de vacances |
| Total | 11 réunions | 186 | | |



70 collaborateurs de Wedze ont participé au ramassage de 60kgs de déchets (Formation et matériel organisés par le SITOM)

3.5. AUTRE ACCOMPAGNEMENT

Suite à la demande de la Ressourcerie du Val d'Arly (Flumet), le SITOM a prêté son matériel de sensibilisation (cf, photos).



Gratiféria à la Giettaz, le 11 septembre 2016

3.6. LA RADIO

La campagne de communication Radio a été réalisée en 2016 majoritairement sur Radio Mont-Blanc.

Cette campagne permet de maintenir la communication sur le tri et la réduction des déchets auprès des habitants et d'informer les vacanciers et personnes de passage des consignes de tri applicables sur le territoire.

De plus, elle permet d'annoncer (hors plages publicitaires payantes) des événements ponctuels et actualités à la population permanente via l'agenda, le journal ou des interviews dans la matinale.

Les textes sont écrits par le SITOM, enregistrés par des professionnels en studio à Paris et d'une durée de 30 secondes.

Résumé de l'année 2016 :

- Spot hiver : 1 spot 3 fois par jour du 7/02 au 28/02, du dimanche au jeudi : 1 spot 2 fois par jour du 29/02 au 3/03
- Campagne d'annonce vente de composteurs : 1 spot 2 fois par jour du 14 au 19/03
- Spot été : 2 spots en alternance 2 fois par jour, soit 4 spots par jour du 3/07 au 24/08, du dimanche au mercredi
- Spot décembre : 1 spot 3 fois par jour du 22 au 31/12
- Des informations sont également passées dans l'agenda pour la recherche de créateurs d'objets à partir d'éléments de récupération, lors de l'organisation des journées portes ouvertes.

SPOT VENTE DE COMPOSTEURS 2016 :

Vous voulez réduire le volume de votre poubelle tout en fabricant un compost de qualité ?

Pour vous aider, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc vous propose des composteurs à 15 Euros, en bois ou en plastique.

Pour acquérir votre composteur en kit, il suffit de vous rendre à l'une des permanences proposées sur les différentes communes du SITOM.

Réservations et dates disponibles sur www.sitomvalleesmontblanc.fr, ou sur simple demande au 04.50.78.10.48.

Règlement par chèque ou en espèce avec l'appoint.

Vous habitez en immeuble ? Le compostage en collectif, c'est aussi possible. Le SITOM vous accompagne dans votre démarche.

NOUVEAU SPOT ETE 2016 - SITOM COMMUNIQUE du SITOM des Vallées du MONT-BLANC

Vous êtes nombreux à trier vos déchets, merci de poursuivre ce geste pendant la période estivale :

Les bouteilles, pots et bocaux en verre dans les conteneurs à signalétique verte

Tous les papiers journaux magazines, bouteilles en plastique, briques alimentaires, petits cartons et emballages métalliques dans les conteneurs à signalétique jaune

Le SITOM vous accompagne dans cette démarche et vous souhaite un bel été.

Plus de renseignements :

www.sitomvalleesmontblanc.fr

3.7. SUIVIS DE LA QUALITE DE LA COLLECTE

DES RECYCLABLES

Dans le cadre du suivi de la qualité de la collecte sélective, le SITOM réalise régulièrement des contrôles des points de collecte.

Le suivi de la qualité est un recueil d'informations sur la qualité du tri, permettant ainsi de vérifier si les consignes de tri sont bien comprises, de vérifier l'état des conteneurs, des dépôts sauvages, etc....

La communication peut ainsi être adaptée en fonction des problèmes constatés.

Suite aux suivis de collecte, le SITOM a renforcé sa communication sur le tri auprès des restaurateurs et des professionnels du tourisme. Un accent particulier a été mis en place sur le carton dans les communes de Passy et Megève.

DU VERRE



Les suivis de collecte consistent à vérifier les prestations du prestataire de collecte Trigenium et à vérifier si les usagers ont bien compris les consignes de tri du verre et s'ils les mettent correctement en application.

Jours de suivi

| Communes | Février | Aout | Décembre | |
|-------------------------|---------|------|----------|----|
| Cordon | | 30 | | |
| Les Contamines | 24 | | | |
| Passy | | 31 | | |
| Praz sur Arly | | | | |
| Saint Gervais les Bains | 24 | | 21 | 22 |
| Sallanches | 17 | | | |



3.6. ECO-EVENEMENTS

FICHES PRATIQUES ET SUPPORT DE COMMUNICATION

Pour accompagner les organisateurs qui souhaitent organiser un éco-événement, le SITOM propose trois fiches pratiques téléchargeables à partir du site internet du SITOM.

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos>

Le SITOM propose un film de 20 secondes aux organisateurs qui souhaitent communiquer sur leur démarche durant l'événement.



| Utiliser des gobelets réutilisables | | Niveau de difficulté ★★★★★ |
|-------------------------------------|--|--|
| Thème | Prévention des déchets | Facteurs de réussite |
| Action | Réduire la consommation de vaisselle jetable | Bien communiquer sur le dispositif mis en place. |
| Objectifs | Réduire la production de déchets Instaurer un comportement éco-citoyen | |
| Mise en Place | <p>Avant l'événement : Evaluation des besoins et prêt.</p> <p>Évaluer grossièrement le nombre de gobelets à prévoir en fonction du nombre de participants.</p> <p>Les verres prêtés par le SITOM sont disponibles à l'usine d'incinération de Passy.</p> <p>Le prêt s'effectue par caisse avec un maximum de 1800 verres.</p> <p>L'organisateur s'engage à remettre au SITOM une caution de 1 Euro TTC par verre emprunté, par cheque uniquement, à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.</p> <p>Pendant l'événement : Organisation de la distribution et des cautions.</p> <p>La gestion de la buvette peut s'organiser de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation 1 : Des stands indépendants des bars gèrent les gobelets, ils sont tenus par plusieurs personnes qui distribuent les gobelets et les retours de caution. - Organisation 2 : La gestion des gobelets se fait sur une partie du bar. Cette partie du bar « spécial caution gobelet » est gérée par 1 ou plusieurs personnes. - Organisation 3 : La gestion des gobelets fait partie intégrante du bar. Si le client se présente sans gobelet, le consommateur est majoré d'un euro, que le client récupère en rendant son gobelet. On peut prévoir des stands « banque à gobelet » (tenus par 1 ou 2 personnes) uniquement pour les retours de cautions. <p>Dans tous les cas, les stands de distribution des gobelets devront être bien visibles et plutôt placés sur le passage principal du public.</p> | |
| Communication Sensibilisation | Afin que le public, les participants et les bénévoles comprennent correctement le système du gobelet conigné, il est nécessaire de mettre en place des panneaux explicatifs de la démarche. | |
| Services concernés | Buvettes / Bars et Restauration | |
| Ressources humaines | 1 à 7 personnes par point de distribution | |
| Bilan écologique : | Cette solution apparaît comme la plus écologique pour les gobelets : moins de matières premières pour la fabrication, moins de déchets produits, nature avec le réflexe consommer / jeter. Pour le reste de la vaisselle, on pourra également privilégier l'utilisation de vaisselle en dur réutilisable. Des offres autres que des gobelets sont proposées par différents prestataires (ex : écoloop). | |
| Indicateurs | Nombre de gobelets utilisés (vendus, rendus...) | |

| Former et sensibiliser les équipes | | Niveau de difficulté ★★★★★ | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---|-------------------------------------|--|--|------------------|-------------------|----------------------|
| Thème | Sensibilisation et information | Facteurs de réussite | | | | | | |
| Action | Former les équipes | Sensibiliser, former une équipe de bénévoles. | | | | | | |
| Objectifs | Inciter à un comportement éco-citoyen. | | | | | | | |
| Mise en Place | <p>Pour organiser et mettre en place une gestion efficace des déchets sur votre événement, il faut une équipe entièrement dédiée à cela !</p> <p>Combien de personnes seront nécessaires dans cette équipe ?</p> <p>Pour un événement accueillant :</p> <table border="1"> <tr> <td>Jusqu'à 1 000 personnes sur le site</td> <td>de 1 000 à 5 000 personnes sur le site</td> <td>au-delà de 5 000 personnes sur le site</td> </tr> <tr> <td>5 à 10 bénévoles</td> <td>10 à 15 bénévoles</td> <td>plus de 15 bénévoles</td> </tr> </table> <p>L'équipe devra se constituer le plus tôt possible en amont de l'événement. La désignation d'un référent accorde à l'organisation générale de l'événement en relayant l'information auprès des différentes commissions (buvette, décoration...).</p> <p>Il sera l'interlocuteur privilégié des collectivités qui se chargent de la collecte et du traitement.</p> <p>Mission de l'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En amont de la manifestation : Réunion préalable avec le référent et le SITOM pour définir les moyens matériels nécessaires et les localiser sur un plan. Former les bénévoles au tri des déchets pendant une réunion de préparation avec un animateur du SITOM. • Lors de l'événement : Mettre en place ou et s'assurer de la mise en place correcte des moyens de collecte. Effectuer des tournées régulières pour vérifier les points de tri, charger les sacs pleins et contrôler éventuellement la qualité du tri. Évacuer les déchets vers les zones de collecte et réaliser le suivi de la production de déchets. • En aval : Établir un bilan de l'action et proposer des améliorations pour les prochaines éditions. | | Jusqu'à 1 000 personnes sur le site | de 1 000 à 5 000 personnes sur le site | au-delà de 5 000 personnes sur le site | 5 à 10 bénévoles | 10 à 15 bénévoles | plus de 15 bénévoles |
| Jusqu'à 1 000 personnes sur le site | de 1 000 à 5 000 personnes sur le site | au-delà de 5 000 personnes sur le site | | | | | | |
| 5 à 10 bénévoles | 10 à 15 bénévoles | plus de 15 bénévoles | | | | | | |
| Ressources humaines | Une personne référente et une équipe de bénévoles. | | | | | | | |
| Indicateurs | Nombre de réunions, nombre de personnes formées. | | | | | | | |

| Organiser le tri sur votre événement | | Niveau de difficulté ★★★★★ |
|--------------------------------------|---|--|
| Thème | Tri des déchets | Facteurs de réussite |
| Action | Mettre en place le tri sélectif | Emplacements adaptés Charger le sac régulièrement |
| Objectifs | Augmenter le taux de recyclage | |
| Mise en Place | <p>Les écollectos</p> <p>Le SITOM propose aux associations et aux communes le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés "écollectos" (voir photo).</p> <p>Un "écollecto" est composé d'un socle sur lequel reposent 2 couvercles et un tamis. Le couvercle est de couleur jaune pour les emballages recyclables et gris pour les autres déchets.</p> <p>10 "écollectos" sont à disposition des associations et des communes du territoire du SITOM.</p> <p>Formulaire de demande : http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos</p> <p>Sur un plan de localisation, placer les différents écollectos que vous avez envisagés pour gérer les déchets.</p> <p>Pour cette implantation, rappelez-vous de certains principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les écollectos doivent être en nombre suffisant pour qu'au moins un point de collecte soit toujours visible par le public. • Si l'événement se poursuit dans la nuit, essayez de placer vos écollectos dans les endroits éclairés. | |
| Ressources humaines | Une personne référente et une équipe de bénévoles. | |
| Communication | Signaler le démarrage du tri sélectif en faisant une annonce micro et projection d'une vidéo si possible (vidéo à demander au SITOM). | |
| Indicateurs | Nombre de sacs de recyclables et d'ordures. | |

LES ECOLLECTOS

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite communiquer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés "écollectos" en contrepartie d'une caution. Le contrat définit les conditions et modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de tri des emballages sur les sites de la manifestation.

30 "écollectos" sont à la disposition des associations et des communes du territoire du SITOM, dont :

- 17 écollectos stockés au SITOM à Passy
- 10 écollectos stockés à la déchetterie du Closy (Chamonix)
- 3 écollectos stockés à la CC du Val d'Arly

Quelques chiffres 2016 :

- ⇒ 292 écollectos empruntés
- ⇒ 58 manifestations
- ⇒ 2 formations pour les organisateurs

FORMATION POUR LES ORGANISATEURS :

| Etablissements | Dates de formation | Nombres de participants | Communes | Observations |
|--|--------------------------------|-------------------------|----------|--|
| Evergreen Endurance | 1 ^{er} septembre 2016 | 4 | Chamonix | Formation pour les organisateurs |
| Service départemental incendie et secours 74 | le 11 octobre 2016 | 2 | Chamonix | Formation pour les chefs de poste et organisateurs |

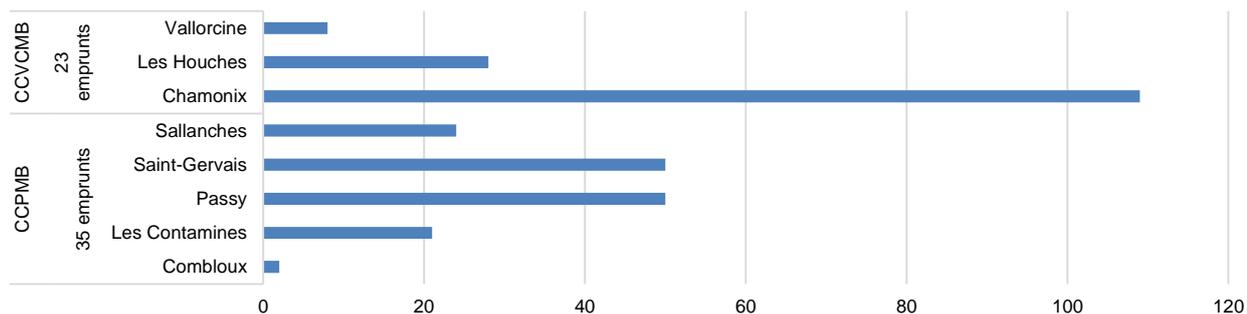
Les écollectos de la marque Glasdon



Les écollectos de la marque Rossignol



Nombres d'écollectos (hors CC Val d'Arly)



Evolutions des demandes par les associations ou des collectivités et du nombre d'écollectos empruntés

